

**GRENOBLE ALPES METROPOLE**  
**Communes de Fontaine, Grenoble, Seyssinet, Echirolles, Pont de Claix**

**Programme d'Initiative Communautaire**

**URBAN 2**

**Agglomération grenobloise**

**DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE**

# SOMMAIRE

PRÉAMBULE .....	3
1 - LE TERRITOIRE DU PIC URBAN DANS L'AGGLOMÉRATION ET LA RÉGION GRENOBLOISE .....	5
2. HABITAT ET POPULATION .....	14
3. EMPLOI, INSERTION ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES .....	23
4. EDUCATION, FORMATION .....	34
5. CULTURE .....	39
6. DISPARITÉ HOMMES / FEMMES .....	44
7. ESPACES DE LA VIE QUOTIDIENNE .....	51
8. DÉPLACEMENTS .....	54
9. ENVIRONNEMENT .....	65
10. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE EN MARCHÉ .....	76
CONCLUSION .....	80
ANNEXES .....	82

## PRÉAMBULE

L'initiative communautaire URBAN 2 se fixe comme objectif la régénération économique et sociale des villes et des banlieues en crise, et la diffusion des connaissances et des expériences dans ce domaine, au sein de l'Union européenne.

La candidature de l'agglomération grenobloise au PIC URBAN s'inscrit dans la démarche du développement durable et du renouvellement urbain engagée à travers les dossiers majeurs de la politique de la ville et de la prospective urbaine de l'agglomération.

Le territoire proposé traverse Grenoble et quatre autres communes de l'Ouest grenoblois : Fontaine, Seyssinet, Echirolles et Pont de Claix . Ce territoire accueille 40.384 habitants, soit 11% de la population de l'agglomération grenobloise.

Le présent document a pour objet l'établissement d'un diagnostic sur ce territoire trans communal, axé particulièrement sur les thèmes prioritaires du PIC URBAN, en vue de justifier la pertinence du périmètre géographique et des axes prioritaires retenus, au regard des objectifs de régénération économique et social visés.

Sa diffusion devra également permettre une connaissance partagée de ce territoire par l'ensemble des acteurs concernés.

# 1 - LE TERRITOIRE DU PIC URBAN DANS L'AGGLOMÉRATION ET LA RÉGION GRENOBLOISE

# 1. Le territoire du PIC URBAN dans l'agglomération et la région grenobloise

## 1.1 PRÉSENTATION DE L'AGGLOMERATION

Riche de la diversité de ses territoires, de ses paysages, l'agglomération grenobloise est inscrite dans une **région urbaine de 626.000 habitants**.

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ **Une communauté d'agglomération** de 23 communes comptant **376.000 habitants** autour d'une ville-centre de 153.300 habitants.
- ✓ **Un relatif redressement démographique** avec une **croissance presque doublée dans les années 90** (+8.317 habitants entre 1990-1999, au lieu de +4.369 entre 1982-1990 et +1.727 habitants entre 1975-1982). Mais cette croissance n'est le fait que de l'excédent naturel.
- ✓ **La seconde plateforme nationale de recherche scientifique** avec **13.000 personnes** travaillant pour des activités de recherche, dont **3.400 dans les entreprises** et le reste dans des laboratoires rattachés aux Universités.

Une forte synergie entre l'Université, la Recherche et l'Industrie, base du développement de l'agglomération, favorise le rythme de création d'activités (environ **1.000 emplois induits par l'essaimage des laboratoires de recherche** depuis 1990).

- ✓ **Une économie plutôt dynamique, orientée vers le tertiaire**  
L'agglomération grenobloise compte **plus de 200.000 emplois** (dont 50.000 emplois publics et dont 80.000 salariés du secteur tertiaire privé).

Mais des signes de faiblesse et de difficulté existent également :

- ✓ Un site très contraint géographiquement à foncier cher.
- ✓ Une périurbanisation toujours forte qui freine la vitalité démographique des communes urbaines et va à l'encontre de la volonté de mixité sociale (et démographique).
- ✓ Un habitat majoritairement en barres et en tours construit à l'époque de la grande poussée démographique des années 1950 – 75, peu prisé par les ménages qui ont le choix ; un effort de renouvellement urbain et d'amélioration du cadre de vie, une ségrégation socio-spatiale qui se renforce à l'intérieur de l'agglomération.
- ✓ Une partie de la population grenobloise exclue de la reprise économique restant à l'écart de l'emploi, comme l'a montré le diagnostic pour le PLIE d'agglomération.  
En effet, les grandes tendances dans lesquelles s'inscrit le bassin d'emploi grenoblois (automatisation massive de l'industrie, développement du secteur des services aux entreprises et à la population) génèrent un renouvellement régulier des emplois au profit des emplois de plus en plus qualifiés.  
Les quartiers à dominante ouvrière sont donc les plus touchés par cette évolution économique, puisque désormais les emplois non ouvriers sont majoritaires. Le taux moyen de chômage de l'agglomération (14 % contre 11,3 % au niveau national d'après le BIT en août 1999) cache en fait une grande disparité interne à l'agglomération.

## 1.2 LE TERRITOIRE DU PIC URBAN ET L'AGGLOMERATION

La carte ci contre montre que si les communes de la 2<sup>ème</sup> couronne de l'agglomération sont des zones résidentielles de cadres moyens et supérieurs qui regroupent les populations qui bénéficient du dynamisme de l'agglomération, plusieurs communes restent ouvrières à dominante HLM et certains secteurs se marginalisent du fait des évolutions économiques à l'oeuvre.

Le territoire du PIC URBAN est directement concerné par ce phénomène. Il rassemble en effet des quartiers parmi les plus fragilisés de l'agglomération<sup>1</sup> (avec le GPV) : Floralias à Fontaine, Mistral à Grenoble, Viscose - La Luire à Echirolles, Iles de Mars - Olympiades à Pont de Claix.

---

<sup>1</sup> Etude INSEE-CAF (cf. annexe)

En désignant ce territoire comme un territoire à enjeux de solidarité d'agglomération, les élus ont voulu marquer leur volonté de remettre dans la dynamique de l'agglomération ces «poches de précarisation» telles que nous les décrivons ci-après.

Cette démarche pluricommunale mérite d'être soulignée comme innovante. Jusqu'alors, peu de projets proposés au programme d'innovation communautaire n'avaient eu le souci de traiter un territoire aussi vaste géographiquement incluant dans un même périmètre «la ville qui marche avec la ville qui peine».

### **1.3 PIC URBAN : UN PROJET DE TERRITOIRE CONCERNE PAR LES GRANDS PROJETS D'AGGLOMÉRATION**

Différents documents vont marquer l'agglomération pour plusieurs années (Schéma Directeur, PDU, Contrat de Ville, PLH). D'autre part, nombreuses sont les communes qui se dotent de projets de territoire (Projet Urbain, Projet de Ville...).

Aussi, il est important d'inscrire les politiques communales dans une démarche solidaire en recherchant comment les objectifs des différents projets, communaux et intercommunaux, peuvent se concilier et se renforcer mutuellement, en captant les différentes dynamiques, en les inscrivant dans une vision stratégique de l'agglomération toute entière.

Par ailleurs, toutes les politiques publiques ont des incidences, directes ou indirectes, sur l'aménagement et la cohérence de l'action publique ne se joue pas seulement au niveau des objectifs : elle se mesure surtout dans la concrétisation d'un espace physique qui offre des conditions de vie, urbaine et sociale, de qualité.

Enfin, pour la confrontation des différents projets, une démarche progressive et itérative est nécessaire pour explorer les enjeux sociaux, économiques et spatiaux exprimés par les communes afin d'en optimiser les investissements dans une cohérence d'agglomération.

### 1.3.1 PIC URBAN et Schéma Directeur

Le territoire du PIC URBAN s'inscrit parfaitement dans les orientations du Schéma Directeur adopté en juillet 2000 ; en effet, les orientations stratégiques de ce dernier proposent d'optimiser le développement qualitatif et quantitatif de l'agglomération en s'attaquant aux causes fondamentales des dysfonctionnements et des déséquilibres territoriaux :

- ▶ Pour l'habitat et la vie sociale, l'enjeu est à la fois de tenter de réduire les ségrégations socio-spatiales : en recréant plus de mixité sociale, en maintenant une certaine vitalité démographique avec des logements attractifs, en permettant l'accès des services à tous (qu'ils soient culturels, sociaux éducatifs, de santé...) ;
- ▶ Pour l'économie, l'optimisation du développement économique fondé sur les activités motrices de l'économie locale (Université/Recherche/Haute technologie et conception industrielle), nécessite une implication forte de l'agglomération dans un projet économique lui permettant à la fois de faire face à ses importantes charges de centralité et de participer à un renforcement de l'économie de ses secteurs voisins ;
- ▶ Pour la qualité urbaine pour tous, il s'agit de mieux intégrer le paysage dans la conception générale (rues, séquences paysagères, rapport avec l'environnement) et de promouvoir des formes urbaines économes de l'espace, composées et ordonnancées autour d'un espace public de qualité. Parmi l'ensemble des sites de développement de la région urbaine, affichés par le Schéma Directeur qui vient d'être approuvé, figure en bonne place le territoire du PIC URBAN. Il est caractérisé aussi par une forte présence de pôles commerciaux (Fontaine Géant – Echirolles Comboire), industriels et tertiaires (Vouillants, Bouchayer-Viallet, espace Vaucanson, TechniSud, Rondeau, les Iles).

### 1.3.2 PIC URBAN et Plan de Déplacements Urbains

Le PIC URBAN peut également être mis en synergie avec les dispositions du Plan de Déplacements Urbains adopté le 29 mai 2000, dispositions qui auront des conséquences favorables pour la mise en valeur des tissus urbains. En effet, dans l'optique d'améliorer le cadre de vie et de préserver l'environnement, les moyens envisagés par le PDU permettront de réorganiser et maîtriser les déplacements automobiles, de renforcer les performances et l'attractivité du réseau de transports en commun, de prendre en compte les modes doux lors de chaque aménagement de voirie ou d'espace public (sécurité et confort des itinéraires piétonniers et poursuite du réseau cyclable), de renforcer l'accessibilité à la ville par le chemin de fer.

Ainsi le PDU sur le territoire du PIC URBAN apporte-t-il une valeur ajoutée importante pour certains espaces de développement, notamment autour des haltes et des axes lourds futurs, en offrant des opportunités structurantes et requalifiantes qu'il s'agira d'optimiser pour éviter que certains secteurs ne se déqualifient physiquement et socialement : renouvellement urbain le long des axes lourds, espaces publics de qualité, réduction des nuisances, diversification de l'offre de logements.

### **1.3.3 PIC URBAN, Projet et Contrat d'agglomération**

L'agglomération grenobloise a été désignée comme site témoin DATAR, dès 2000. Elle a amorcé un processus de travail préparatoire au projet d'agglomération qui produise une vision partagée de la situation, un accord sur les enjeux d'un développement global solidaire et durable.

Le projet de territoire global de l'agglomération grenobloise vise ainsi à donner sens, ambition et cohérence aux politiques sectorielles conduites par les pouvoirs publics. C'est sur la base d'objectifs partagés que le contrat d'agglomération pourra être établi.

C'est dans cet esprit de préfiguration d'une démarche globale sur un des territoires les plus fragilisés de l'agglomération que le projet du PIC URBAN a été bâti.

### **1.3.4 PIC URBAN et Contrat de Ville de L'Agglomération Grenobloise**

Le Contrat de Ville définit pour la période 2000 – 2006 «une politique territorialisée de développement solidaire et de renouvellement urbain sur l'agglomération» Il constitue le volet «cohésion sociale et solidarité» du Contrat d'Agglomération (cf. carte «disparité socio-spatiale»). Le Contrat de Ville établit également une typologie de territoires prioritaires :

#### *Territoires de niveau 1*

Territoires communaux ou intercommunaux, qui cumulent des handicaps urbains et sociaux devant faire l'objet de projets de restructuration urbaine lourde, sollicitant une mobilisation de financements publics importants, notamment en investissement.

Le premier, Teisseire-Renaudie-Chamberton fait l'objet d'une procédure de G.P.V. (Grand Projet de Ville). Le second, quartiers Ouest Echirolles et Mistral Grenoble, sont au cœur du territoire proposé pour le PIC URBAN.

### *Territoires de niveau 2*

Territoires justifiant d'une action globale de type développement social urbain, impliquant une coordination forte des acteurs de terrain. Ces territoires de niveau 2 peuvent être infra communaux ou intercommunaux.

Ils couvrent le reste du territoire du PIC.

Les quartiers du périmètre concerné par le PIC URBAN sont classés en catégorie 1 et 2 et à ce titre relèvent bien de la politique de la ville en démultipliant les moyens d'action.

### *L'articulation entre G.P.V. et le PIC URBAN (voir carts)*

La situation particulière de l'agglomération grenobloise contrainte par son site montagneux, n'a pas engendré un développement « classique » en tache d'huile. Les communes périphériques se sont urbanisées indépendamment du centre-ville, générant des problèmes particuliers, d'où le choix de l'agglomération de deux sites majeurs de renouvellement urbain, dans le cadre du Contrat de Ville d'agglomération et de son projet d'agglomération.

A l'Est, sur le site du G.P.V. (Teisseire-Renaudie-Chamberton), la problématique majeure concerne le développement de la qualité résidentielle : gestion urbaine de proximité, création et réhabilitation des logements et des espaces extérieurs, notamment sportifs.

A l'Ouest, le site du PIC URBAN est davantage concerné par la régénération du tissu économique et urbain, la qualité environnementale et la promotion des cultures émergentes, pour apporter à la population une plus grande solidarité et égalité des chances.

Mais l'un et l'autre de ces territoires relèvent d'une même volonté, celle de valoriser un potentiel local d'initiatives.

### **1.3.5 PIC URBAN et Agenda 21**

La Communauté d'Agglomération (la Métro) s'est engagée, en répondant à l'appel à projet du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, dans un Agenda 21. Lauréate de cet appel à projet, conjointement avec les villes d'Echirolles et de Meylan, la Métro a opté pour un projet global intégré de **développement durable**.

Ainsi les Agendas 21 communaux et d'agglomération seront articulés dans une logique de subsidiarité. La première phase a pour objet d'établir un **diagnostic** en interne des modes de gestion des compétences de la Métro, diagnostic lu au regard d'une grille de critères «développement durable». Le but est de repérer, en plus des dysfonctionnement possibles, les bonnes pratiques de développement durable existantes afin d'être en mesure de les généraliser,

ainsi que la façon dont l'environnement est intégré aux politiques économiques et sociales. Cette phase impose une sensibilisation de l'ensemble du personnel de la Métro afin d'enclencher un processus d'appropriation par chacun des principes de développement durable.

La seconde phase consiste en la réalisation de **diagnostics communaux complémentaires**, en matière par exemple, de déchets ménagers (cohérence et qualité de l'ensemble de la filière).

Ces diagnostics devront être adaptés aux niveaux de connaissance des communes, certaines ayant déjà engagé des Agenda 21, d'autres ayant besoin de comprendre pour s'engager et enfin certaines ne disposant pas de services suffisants et qui auront besoin des services de la Métro.

Le PIC URBAN présente l'intérêt de constituer un terrain d'expérimentation d'actions allant dans le sens du développement durable, d'autant que deux de ses communes sont elles-même déjà engagées dans un Agenda 21 : la ville de Grenoble depuis fin 1997 et la ville d'Echirolles en collaboration avec la Métro.

## EN RÉSUMÉ

- ✓ *Un territoire fragilisé qui ne bénéficie pas du dynamisme induit par le triptyque Université – Recherche Industrie qui caractérise l’agglomération.*
  
- ✓ *Mais qui est inscrit dans les grands dossiers de l’agglomération et de la région grenobloise, comme un territoire à enjeux forts :*
  - ▶ *Schéma Directeur*
  - ▶ *Plan de Déplacement Urbain*
  - ▶ *Contrat et Projet d’agglomération*
  - ▶ *Contrat de Ville*
  - ▶ *Agenda 21*

## 2. HABITAT ET POPULATION

# 1. Habitat

Le territoire s'est urbanisé en deux périodes principalement et l'habitat s'en ressent :

- ✓ La période fin XIX<sup>ième</sup> siècle -début XX<sup>ième</sup> avec le développement des industries a produit un habitat de petites maisons et petits immeubles caractéristiques des centres de banlieues ouvrières (Fontaine, Seyssinet) ainsi que des lotissements autrefois dépendants des usines (Viscose à Echirolles).. Cet habitat est de qualité moyenne et même parfois insalubre mais sa situation urbaine pourrait en faire un enjeu fort de renouvellement urbain malgré un certain marquage social actuel.
- ✓ Dans la période des années 1950-80, le territoire du PIC URBAN a accueilli plusieurs ensembles d'habitat à vocation sociale, en gestion privée ou publique, répartis sur les 5 communes concernées et qui sont aujourd'hui fragilisés et peu valorisés dans le marché du logement ; Il s'agit (cf : carte) de :

## Pont de Claix

- ▶ 3 ensembles d'habitat social regroupant : 660 logements
- ▶ 5 copropriétés fragilisées ou à surveiller regroupant : 1180 logements.

## Echirolles

- ▶ 4 ensembles d'habitat social regroupant : 1057 logements
- ▶ 6 copropriétés fragilisées ou à surveiller regroupant : 887 logements.

## Grenoble

- ▶ 6 ensembles d'habitat social : 1504 logements

## Seyssinet

- ▶ 1 copropriété fragilisée : 151 logements dont 33 logements locatifs publics.

## Fontaine

- ▶ 15 ensembles d'habitat social regroupant : 522 logements
- ▶ 3 copropriétés fragilisées regroupant : 360 logements.

*Soit au total sur l'ensemble du territoire PIC URBAN :  
29 ensembles d'habitat social regroupant près de 3.900 logements  
dont 3.845 plus problématiques  
14 copropriétés fragilisées regroupant 2.578 logements*

*Soit 6.423 logements devant faire l'objet d'une intervention forte  
sur un total de près de 17.000 résidences principales*

**Ensembles de logements locatifs publics sur le territoire du PIC URBAN**

**Pont de Claix**

P1	Les Iles de Mars	SDHL	470	logts
P2	Olympiades	OPAC	148	logts
P3	Joliot Curie 1 et 2	OPAC	42	logts

**Echirolles**

E1	La Ponatière	SDHLM	681	logts
E2	cité jardin Viscose	OPAC	346	logts
E3	Les Goèlands	OPAC	12	logts
E4	imm Vercors	SDH	18	logts

**Seyssinet**

S1	Les Balmes	OPAC	33	logts
F2	Sud Langevin	Sauvegarde imm.	70	logts

**Fontaine**

F1	groupe Langevin	Pluralis	60	logts
F2	Sud Langevin	Sauvegarde imm.	70	logts
F3	Paul Eluard	Pluralis	16	logts
F4	Paul Vallier	Pluralis	80	logts
F5	Hauts Briands	Pluralis	58	logts
F6	La Passerelle	Pluralis	12	logts
F7	La Traverse	Pluralis	17	logts
F8	Le Floréal	OPAC	38	logts
F9	Germinal	OPAC	21	logts
F10	Liberté	Pluralis	17	logts
F11	Vulcain	Sauvegarde Imm.	58	logts
F12	Le Creuset	Pluralis	31	logts
F13	Thermidor	OPAC	19	logts
F14	Les Floralties	OPAC	15	logts
F15	Grésivaudan	Sauvegarde Imm.	10	logts

**Grenoble**

G1	Mistral+DRAC	OPALE	1040	logts
G2	LESD /Abry	SDH	148	logts
G2bis	Abry SAFILAF	SDH	45	logts
G3	Anatole France	OPALE	125	logts
G4	Libération	OPALE	103	logts
G5	Beaumarchais	SDH	43	logts

**TOTAL** 3845 logts

**Copropriétés fragilisées ou en observation sur le territoire du PIC URBAN.**

**Pont de Claix**

p 1	Arc en Ciel	416	logts
p 2	Résidence Iles de Mars	152	logts
p 3	Le Clos Dominique	55	logts
p 4	Le Saint André	369	logts
p 5	Air Soleil	188	logts

**Echirolles**

e 1	Les Aiglons	56	logts
e 2	Le Bayard	476	logts
e 3	Fontanière	207	logts
e 4	Le Peul	79	logts
e 5	L'Aiglon	16	logts
e 6	e Tremblay	53	logts

**Seyssinet**

s 1	Les Balmes	151	logts
dont 33 logts en locatif public			

**Fontaine**

f 1	Le Pariset	69	logts
f 2	Les Floralties	216	logts
f 3	Aurore	75	logts

**TOTAL** 2578 logts

La population résidente dans les ensembles d'habitat fragilisé, logement social et copropriétés confondues, représente près de la moitié de la population de la zone.

## 2. Population : caractéristiques<sup>1</sup> et précarisation

### 2.1. Caractéristiques

*Une population qui représente près de 11 % de la population totale et des ménages de l'agglomération.*

	Population	Hommes	Femmes	Ménages
Mistral	2.798	49	51	904
Ile de Mars - Olympiades	2.678	51	49	843
Floralies	2.645	47	53	947
Viscose - La Luire	3.508	48	52	1.411
<b>PIC URBAN</b>	<b>40.384</b>	<b>48 %</b>	<b>52 %</b>	<b>16.935</b>
Agglomération grenobloise	375.015	48	52	160.834

Une population marquée notamment sur quatre secteurs majeurs (Mistral, Ile de Mars-Olympiades, Floralies, Viscose – La Luire qui représentent 29 % de la population du territoire PIC URBAN) par une part importante d'étrangers, de ménages plus précarisés et une disparité plus grande entre hommes et femmes.

*Structure des ménages : une population familiale avec un poids important des grands ménages de 5 personnes et plus.*

	Taille moyenne des ménages	Taux de ménages de 5 personnes et +
Mistral	3,1	24 %
Floralies	3,0	17 %
Ile de Mars- Olympiades	2,8	15 %
Viscose, La Luire	2,5	11 %
<b>PIC URBAN</b>	<b>2,3</b>	<b>8 %</b>
Agglomération grenobloise	2,3	7 %

Si le territoire du PIC URBAN apparaît comme proche de l'agglomération, les quatre secteurs majeurs dépassent largement les taux moyens. Ils regroupent d'avantage de grandes familles qui appellent un accompagnement social particulier.

<sup>1</sup> **Attention** : Les derniers résultats (partiels) du recensement général de la population de 1999 viennent juste d'être communiqués par l'INSEE. Hors le dénombrement population-ménages, les autres données sont restituées à « l'IRIS ». Le taux de recouvrement entre le périmètre du PIC URBAN et ce découpage IRIS est en moyenne de 71 % sauf pour les quartiers centraux du PIC et notamment les 4 quartiers les plus problématiques (où il est de 100 %) où nous donnons donc des chiffres absolus.

*Une population jeune importante, surtout dans les quatre secteurs plus précarisés.*

	0/19 ans	20/39 ans	40/59 ans	60/75 ans	> 75 ans
Mistral	35	29	20	12	4
Ile de Mars- Olympiades	32	35	21	9	3
Floralies	28	29	24	15	4
Viscose, La Luire	25	31	22	16	6
<b>PIC URBAN</b>	23 %	33 %	23 %	14 %	6 %
Agglomération grenobloise	23	34	24	12	6

*Une population où le nombre d'actifs est de 47 % de la population totale comme pour le reste de l'agglomération. Mais le taux d'actifs ayant un emploi est inférieur à l'agglomération (cf. chapitre Emploi).*

	Taux d'actifs	Taux d'actifs ayant un emploi
Mistral	39 %	54 %
Ile de Mars- Olympiades	44 %	77 %
Floralies	45 %	77 %
Viscose, La Luire	44 %	77 %
<b>PIC URBAN</b>	47 %	83 %
Agglomération grenobloise	46 %	86 %

11 % des habitants du territoire en PIC sont étrangers (en moyenne). Cette proportion est bien supérieure dans les 4 secteurs les plus fragilisés. En outre les problèmes d'intégration peuvent aussi concerner des personnes qui sont français par acquisition de la nationalité (soit 10 % de la population en moyenne voire 14 et 15 % respectivement à Mistral et dans les Floralies).

Ainsi dans certains quartiers (Mistral notamment et Floralies) 4 habitants sur 10 peuvent être concernés par un problème d'intégration.

	Étrangers	
	Taux total	dont Union européenne
<b>PIC URBAN</b>	11 %	4 %
Mistral	24 %	3 %
Ile de Mars- Olympiades	14 %	3 %
Floralies	31 %	11 %
Viscose, La Luire	15 %	4 %
Agglomération grenobloise	8 %	3 %

## 2.2. Précarisation

### 2.2.1. Les données de la Caisse d'allocations familiales de Grenoble à travers les allocations versées sur critères de ressources

Nombre de bénéficiaires	Zone géographique du PIC URBAN	
Revenu Minimum d'Insertion	785	} 7,5 %
Allocation de Parent isolé	100	
Allocation Adulte handicapé	385	
Allocation de logement social	1 161	} 26 %
Aide Personnalisée au logement	2376	
Allocation de Logement Familial	898	
Ménages	16 935	100 %

*Données CAF de Grenoble 1999*

Ces trois dernières allocations liées au logement concernent au total près de 4.500 ménages , soit plus du quart de la population pour laquelle, le rapport entre le coût du logement et les ressources justifient d' une aide particulière.

Près de 8% des ménages vivent de minima sociaux (RMI, AAH, API).

### 2.2.2. Précarisation des ménages logés dans le parc social public sur le périmètre du PIC URBAN

L'enquête sur l'occupation du parc HLM nous renseigne aussi sur la précarité des locataires du secteur public du territoire en PIC.

#### *Observations à partir de l'OPS 97*

- ✓ **Poids important du parc locatif social : 3900 logements**  
24% de logements locatifs sociaux dans le périmètre PIC URBAN.  
17% à Grenoble et dans l'agglomération.
- ▶ *dont les 2/3 dans 4 grands ensembles :*
  - Mistral
  - Ponatière (La Luire)
  - Cité jardin Viscose
  - Iles de mars

- ▶ *avec des problèmes de vacance localisée :*  
à Mistral  
et dans une moindre mesure, à Anatole France.
  
- ▶ *et une forte rotation dans le tiers des groupes :*  
Cité jardin Viscose, Vercors et le Floréal à Echirolles  
Paul Eluard et la Traverse à Fontaine  
Anatole France, Lesdiguières et Abry à Grenoble  
Les Olympiades à Pont de Claix  
Ces groupes ont un taux de rotation annuel de 15% et plus.
  
- ✓ **Une occupation sociale marquée par :**
  - ▶ *L'importance des familles monoparentales*  
17% de familles monoparentales en locatif social dans le périmètre PIC URBAN, contre 14% de familles monoparentales dans l'ensemble du parc social de l'agglomération et seulement 8% dans l'ensemble des ménages.
  
  - ▶ *L'importance des ménages à faibles ressources*  
58% des ménages en locatif social ont des ressources inférieures à 60% du plafond dans le périmètre PIC URBAN et relèveraient du PLA TS contre 53% des locataires HLM de l'agglomération.  
29% ont des ressources entre 60% et 110% du plafond (34% dans l'agglomération).  
13% ont des ressources supérieures à 110% du plafond (14% dans l'agglomération).  
Avec des différences très marquées entre les groupes.
  
- ✓ **Une tendance très nette à la paupérisation**  
65% des emménagés récents<sup>2</sup> en locatif social dans le périmètre PIC URBAN ont des ressources inférieures à 60% du plafond (58% des emménagés récents dans le parc social de l'agglomération).  
Avec des différences très marquées entre les groupes.
  
- ✓ **Une majorité de groupes présentent des difficultés**  
75% des logements locatifs sociaux dans le périmètre PIC URBAN se trouvent dans des groupes classés en catégories<sup>3</sup> D, E et F c'est à dire des groupes dont les critères urbains, de fonctionnement et/ou d'occupation sociale sont problématiques

---

<sup>2</sup> Emménagés récents à l'OPS 97 : ménages entrés en 94-95-96

<sup>3</sup> Cf. CREPAH – GIE Ville et quartiers – Adaptation et gestion en continu du patrimoine de l'agglomération grenobloise. Enjeux et objectifs. Méthode de classification du patrimoine locatif social – 15 août 1998.

## L'enjeu

- ✓ En matière d'habitat face à une majorité d'ensembles résidentiels présentant des difficultés : 29 ensembles d'habitat social regroupant 3.776 logements et 14 copropriétés fragilisées regroupant 2.578 logements.

Il s'agit notamment de :

- ▶ améliorer le coût du logement, des charges pour l'adapter au mieux aux ressources des ménages, de faire baisser les taux d'efforts et mieux maîtriser l'énergie ;
- ▶ garder de l'attractivité à l'habitat par un travail sur le cadre de vie et les services (gestion urbaine de proximité, réhabilitation privée) en lien avec les usagers eux-mêmes ;
- ▶ adapter le patrimoine public dans une démarche de renouvellement urbain pour mieux l'adapter à la taille et aux souhaits des ménages.

- ✓ En matière de population compte tenu d'une occupation sociale caractérisée par :

- ▶ des ménages à faibles ressources ;
- ▶ une tendance très nette à la paupérisation ;
- ▶ l'importance des familles monoparentales ;
- ▶ l'importance des familles nombreuses.

Il s'agit de :

- ▶ faciliter l'intégration des populations étrangères ;
- ▶ permettre aux familles, même les plus modestes d'accéder effectivement aux services ;
- ▶ développer du lien social.

## EN RÉSUMÉ

- ✓ *40.000 habitants, 17.000 ménages, soit 11 % de l'agglomération grenobloise.*
- ✓ *11 % d'étrangers, 8 % de familles nombreuses.*
- ✓ *Une population précarisée, 17 % de chômeurs, des ressources faibles.*
- ✓ *Quatre secteurs très marqués socialement : Floralties, Mistral, Viscose-La Luire, Iles de Mars.*
- ✓ *Un habitat sans qualité, voire déqualifié en HLM ou copropriétés privés appelant des interventions publiques fortes.*

### 3. EMPLOI, INSERTION ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

### 3.1. L'emploi

#### 3.1.1. État des lieux

Le chômage touche 17 % des actifs mais quatre secteurs et les femmes partout, sont beaucoup plus concernés.

	Taux de chômage		
	Total	Hommes	Femmes
Mistral	46	41	52
Ile de Mars- Olympiades	23	20	26
Floralies	23	20	27
Viscose, La Luire	23	20	26
<b>PIC URBAN</b>	<b>17 %</b>	<b>14 %</b>	<b>19 %</b>
Agglomération grenobloise	14	12	15

Source RGP 99

Quatre habitants sur dix travaillent mais 20 % de ceux qui ont un emploi l'ont à temps partiel. Ce travail à temps partiel concerne très majoritairement les femmes (36 % des actives).

	Répartition de la Population active ayant un emploi selon le temps de travail	
	Temps complet Total en %	Temps partiel Total en %
Mistral	72	28
Ile de Mars- Olympiades	77	23
Floralies	78	22
Viscose, La Luire	78	22
<b>PIC URBAN</b>	<b>80</b>	<b>20</b>

Source RGP 99

On peut recouper ces données du RGP avec celles des Agences locales pour l'emploi concernées (et dont le périmètre d'action est plus étendu) tels que présentés et analysés dans le diagnostic préalable à l'élaboration du PLIE d'agglomération (sources DDTEFP de l'Isère) ;

Parmi les demandeurs d'emploi de longue durée (un an et plus) en Mai 1999 :

7,5% étaient des jeunes de moins de 25 ans et 21% âgées de plus de 50 ans

44% des demandeurs étaient inscrits depuis plus de deux ans

52% des demandeurs étaient des femmes

L'ANPE constatait une régression de 7% du nombre des demandeurs d'emploi sur un an , mais une augmentation des demandeurs d'emploi jeunes (9% en un an et d'avantages encore chez les jeunes femmes avec une augmentation de 15% d'inscrites dans l'année) et dans l'ensemble une reprise moins favorable aux femmes qu'aux hommes.

Les analyses faites du public des structures d'accueil montre un décalage entre le nombre de jeunes potentiellement demandeurs d'emploi et ceux qui font la démarche de s'inscrire officiellement, ce qui veut dire que les chiffres concernant les jeunes sont probablement sous-évalués.

Cette situation est liée à :

- ▶ Une moindre qualification, notamment technique et une moindre aptitude à se saisir des opportunités de travail des populations résidentes de ce secteur face à une offre qui souvent touche des entreprises à forte technologie.
- ▶ D'où l'intérêt de mieux capter les emplois de services liées à ces entreprises, mieux adaptés sans doute à ces populations.
- ▶ Des difficultés d'accès aux emplois qui se créent pour des jeunes surtout ceux liés à l'immigration qui subissent davantage la discrimination à l'embauche.
- ▶ Des difficultés des femmes de milieu populaire à accéder au monde du travail.
- ▶ Moindre motorisation des habitants et inadaptation des horaires voire des circuits de transports en commun pour permettre aux demandeurs d'emploi d'accepter certaines offres éloignées de leur résidence (23 % de ménages sans voiture au RGP 99 dans le PIC, contre 21 % pour la Métro)..

Ces obstacles à l'«employabilité» existent malgré les efforts réalisés ces dernières années par les structures d'accueil et d'orientation (missions locales Sud Isère et de Grenoble, PAIO, pôles emploi, cf.carte).

L'information sur les dispositifs existants pour permettre le retour à l'emploi est encore trop centralisé pour répondre à la spécificité des publics bien qu'il faille éviter l'enfermement dans les quartiers Il faut pouvoir créer des parcours continus et très suivis pour certaines catégories de populations . C'est le rôle du PLIE d'agglomération qui trouvera son application sur le territoire du PIC.

Certes, le contexte général est plutôt à une certaine reprise de l'activité dans le bassin grenoblois mais justement ce sont les niveaux d'emploi les plus bas et pour des branches qui correspondraient mieux aux populations du territoire du PIC URBAN qui n'évoluent pas favorablement : métiers de jardiniers, de l'habillement, de la vente, de la restauration, de la chimie et l'électricité et de l'électronique, de la chimie et de la plasturgie...

Certains services aux personnes et aux entreprises (agents de sécurité, de propreté, métiers d'art, animateurs, assistantes maternelles, travailleuses familiales) qui sont un gisement théorique d'emplois restent avec des effectifs forts de demandeurs d'emploi.

### **3.1.2 Les enjeux de l'emploi et de l'insertion pour le secteur du PIC**

Ils sont exprimés à la fois dans le Contrat de ville (convention particulière) et dans le PLIE, à savoir :

- ▶ Mieux répondre aux besoins des publics par l'optimisation des parcours d'insertion et des mesures utilisées, une meilleure qualification des demandeurs d'emploi en difficulté.
- ▶ Exploiter et développer les potentiels d'emploi du secteur, mettre en œuvre un partenariat concret avec les entreprises et leurs structures représentatives (C.E).
- ▶ Faciliter la création d'activités.
- ▶ Rapprocher les besoins de main d'œuvre des PME et les demandeurs d'emploi : offre de déplacements...
- ▶ Lutter contre les discriminations notamment à l'embauche (femmes, étrangers, jeunes...).
- ▶ Soutenir et développer les structures d'insertion par l'économique.

## **3.2. Les activités économiques et commerciales du secteur**

### **3.2.1 Diagnostic**

#### *Le grandes zones commerciales*

**Géant Casino à Fontaine** : Un pôle commercial à vocation d'agglomération. Il fait partie des pôles de services «urbains» à conforter et à restructurer dans le Schéma Directeur. Les enjeux sur le site sont la diversification commerciale et l'insertion urbaine.

**La zone de Comboire à Echirolles**. Elle accueille 157 entreprises à dominante commerciale réparties entre commerces aux particuliers et commerces aux entreprises. Elle regroupe environ 2400 emplois (données communales 99).

Sur ce secteur les enjeux sont essentiellement urbains : amélioration de l'accessibilité depuis l'autoroute A 480, réorganisation interne des circulations et du stationnement, amélioration de la signalétique et du paysage.

Coupée des quartiers d'habitat d'Échirolles par la voie autoroutière, cette zone de services, conçue dans une logique de fréquentation automobile d'agglomération, est difficile d'accès pour les quartiers les plus proches. Des relations piétonnes et cycles sont à établir entre cette zone et les quartiers d'habitat.

### *Les zones d'activités*

#### **La zone des Vouillants à Fontaine**

C'est une zone d'activités économiques à dominante industrielle et artisanale, qui accueille en façade sur le boulevard Paul Langevin, des surfaces commerciales notamment dans le secteur de l'automobile. Elle regroupe 60 entreprises et 1009 salariés (données communales 1998).

L'autre rive de l'avenue est bordée par un linéaire d'activités commerciales et de services formant l'espace Dracopolis.

La zone des Vouillants souffre d'une image vieillissante, le départ de grandes entreprises n'ayant pas été compensé par l'installation d'activités équivalentes. La zone a perdu entre 1992 et 1998 16 entreprises et 596 emplois. Le nombre d'emplois à l'hectare est passé pendant cette période de 70 à 45 (données communales 98).

La présence au sein de la zone, d'une importante déchetterie participe à l'image dévalorisée de la zone, et pénalise fortement l'activité d'escalade qui s'est développée sur la falaise.

Les enjeux sur cette zone sont multiples : requalification paysagère et urbaine, repositionnement économique mettant à profit les atouts de sa situation dans l'agglomération, valorisation de la falaise dans l'affirmation d'une nouvelle identité, et desserte par les transports en commun.

#### **Le secteur d'activités « Berriat-Ampère » sur Grenoble**

Ce secteur compris entre la rue Ampère et l'autoroute regroupe de grandes friches industrielles grenobloise dont une partie a déjà été reconvertie pour l'accueil d'activités culturelles (le CNAC), artistiques, économiques ou associatives (friche CEMOI).

La friche Bouchayer Viallet sur 52000 m<sup>2</sup> de foncier, comprenant une grande halle à fort enjeu patrimonial fait l'objet aujourd'hui d'un projet ambitieux de requalification économique, culturelle et urbaine.

L'aspect dégradé de cette friche a fortement marqué l'image de ce secteur, par la vitrine qu'elle présente sur l'autoroute A 480 et par l'arrière plan qu'elle constitue aujourd'hui aux activités de la rue Ampère.

Sa requalification rejaillira à la fois sur l'image de la ville et sur celle du quartier Chorrier Berriat, auquel elle appartient.

### **Le secteur d'activités «Rhin et Danube»**

Ce secteur d'activités s'inscrit dans une bande étroite comprise entre l'autoroute et l'avenue Rhin et Danube. Elle accueille le centre des recettes fiscales, la compagnie de C.R.S., une surface commerciale et l'entreprise industrielle Eurotungstène, dont la nature de l'activité fait l'objet d'un classement «Seveso».

Au Sud de cette emprise industrielle, une friche a été libérée offrant aujourd'hui des possibilités d'accueil nouvelles, à proximité du quartier d'habitat social Mistral.

Sur le même îlot, l'opération d'activités tertiaires, l'espace «Vaucanson», a rencontré de grosses difficultés de commercialisation, liées notamment à l'image dégradée de son environnement.

Les enjeux sur ce site concernent à la fois la requalification paysagère et urbaine du secteur, la régénération sociale du territoire par l'accueil d'activités d'insertion, et l'amélioration de son accessibilité par les transports en commun, inexistantes aujourd'hui sur la façade Rhin et Danube du site.

### **TechniSud sur Grenoble**

Située en limite Sud de Grenoble, cette zone s'est développée sur d'anciens tenements industriels déqualifiés. Elle accueille aujourd'hui des activités de haute technologie et de recherche et bénéficie d'une situation privilégiée en termes de desserte autoroutière. Elle illustre bien les actions de renouvellement urbain souhaitables pour les autres secteurs.

### **La zone d'activités du Rondeau sur Echirolles**

C'est une zone mixte d'activités industrielles, artisanales et de service qui s'est développée le long de la rocade Sud, et présente une image très hétérogène et déqualifiée le long de cet axe, contrastant fortement avec l'image plus « haut de gamme » de TechniSud, au Nord.

Les enjeux principaux sur cette zone sont à la fois sa requalification paysagère et urbaine : réorganisation des accès et des circulations internes, gestion de la proximité de l'habitat, valorisation de la façade sur la rocade...et son repositionnement économique, dans la recherche d'une meilleure cohérence avec la zone d'activités de TechniSud.

A l'extrémité Ouest de la zone, un secteur mutable, en bordure de l'échangeur autoroutier, pourrait accueillir de nouvelles activités et marquer le paysage de cette entrée de ville.

### **La zone d'activité des Iles à Pont de Claix**

Cette zone à caractère mixte regroupe aujourd'hui 40 établissements qui accueillent environ 1400 emplois (données communales 2000).

Elle bénéficie d'une accroche directe sur l'échangeur autoroutier mais souffre en revanche d'une mauvaise lisibilité et d'une accessibilité plus difficile depuis le Cours Saint André.

Au Nord de cette zone, une extension de l'activité du groupe Beckton Dickinson est prévue, sur un îlot limitrophe de la commune d'Echirolles.

Les enjeux principaux de cette zone sont d'ordre spatial: amélioration de la lisibilité de la zone et de son accessibilité automobile depuis le cours Saint André, amélioration de sa desserte par les transports en commun et les itinéraires cycles.

### ***Les friches***

Outre les trois grandes friches industrielles décrites ci-dessus (Bouchayer Viallet - Eurotungstène sur Grenoble et la friche Neyrtec sur Pont de Claix), des parcelles mutables ou en friche ont été également recensées dans des zones en activité ou dans un tissu urbain mixte, où des activités diffuses se sont implantées. C'est notamment le cas sur les communes de Fontaine et de Seyssinet qui sont caractérisées par un tissu urbain ancien à dominante résidentielle, où se côtoient de petites activités artisanales ou industrielles, et des activités de services.

Sur ces secteurs, l'enjeu est à la fois patrimonial, économique et urbain. Il s'agit en effet de valoriser le bâti industriel de qualité, de reconvertir certaines parcelles vers des fonctions économiques non nuisantes, de favoriser le maintien d'activités de service dans des quartiers d'habitat et la création d'emplois en milieu urbain.

### **Le secteur de la friche Neyrtec.**

Ce secteur d'activités s'est développé à l'Est de la voie ferrée, autour de l'usine Neyrtec, aujourd'hui en friche. Il compte 8 établissements et regroupe 244 emplois.( données communales 2000).

Les bâtiments présents sur la friche peuvent être en partie réutilisés, notamment ceux à usage de bureaux.

### *Les commerces de proximité*

Jouant un rôle important dans la vie des quartiers, les commerces de proximité, regroupés dans de petits centres commerciaux ou disposés le long des rues, présentent souvent des signes de fragilisation.

C'est notamment le cas à Fontaine, le long de la rue Aristide Briand, à Seyssinet, le long de la rue de la République, à l'angle Nord est du quartier Mistral, le long de l'avenue Rhin et Danube sur Grenoble, à Echirolles, le long de la rue Casanova, et du cours Jean Jaurès, à Pont de Claix, sur les centres commerciaux Arc en ciel, Olympiades et St André.

### *Les zones mixtes habitat / emplois.*

Elles se situent principalement sur Echirolles et Pont de Claix, entre la voie ferrée et l'axe automobile Nord Sud constitué par le Cours Saint André et le cours Jean Jaurès.

### *Les entreprises d'insertion*

Plusieurs entreprises d'insertion sont présentes et actives sur le territoire du PIC URBAN dans les domaines des services, de la vente, de la culture ou à proximité (cf. S.I.S. à Seyssinet, Ateliers Marianne et Arche au jouets à Pont de Claix, Envie Dauphiné à Grenoble...).

## **3.22 Enjeux**

Les cinq communes présentent les mêmes problématiques en matière de développement économique et d'insertion :

### ✓ **Le repositionnement économique de certaines zones d'activités :**

( zone des Vouillants à Fontaine et du Rondeau à Echirolles, zone des Iles à Pont de Claix)

- ▶ Aide au maintien et au développement d'activités en place considérées comme des « locomotives économiques ».
- ▶ Mise en place de services aux entreprises (créateurs d'emplois peu qualifiés)
- ▶ Soutien à la mutation de certaines parcelles en vue de l'accueil d'activités nouvelles.
- ▶ Valorisation paysagère des zones.

- ✓ **L'amélioration de la lisibilité et de l'accessibilité (automobile et transports en commun et cycles) des zones d'activités depuis les grands axes. Réorganisation des circulations internes dans les zones d'activité (Zone d'activité des Vouillants à Fontaine, Zone d'activité du Rondeau à Echirolles, Zone commerciale de Comboire à Echirolles, Zone d'activité des Iles à Pont de Claix).**
  - ▶ Traitement des façades des zones d'activités en vue de leur meilleure perception depuis les voies de transit qui les longent.
  - ▶ Traitement de la signalétique.
  - ▶ Amélioration des entrées et sorties automobiles de ces zones.
  - ▶ Desserte en transports en commun des zones d'activités.
  - ▶ Desserte par des itinéraires cycles.
  
- ✓ **La régénération environnementale**
  - ▶ Mobilisation des acteurs privés et publics sur cette question.
  - ▶ Accueil d'entreprises d'insertion.
  - ▶ Mise en réseau des structures d'insertion et d'emploi.
  - ▶ Diffusion des expériences.
  
- ✓ **L'amélioration de l'insertion urbaine et paysagère des zones commerciales et de services**
  - ▶ Amélioration de l'accessibilité automobile, piétonne et cycle des zones commerciales et de services depuis les zones d'habitat voisines : zone de Comboire à Echirolles, zone de Géant Casino à Fontaine.
  - ▶ Amélioration du traitement paysager des espaces publics internes aux zones.
  - ▶ Recommandations dans le traitement des espaces privés.
  
- ✓ **Le renforcement des pôles commerciaux de proximité dans les quartiers**
  - ▶ Regroupement des commerces, renforcement des synergies avec les services et équipements publics, traitement de l'espace public : stationnement et espaces piétons.

- ✓ **La requalification paysagère des grands axes de circulation au droit des zones d'activités : amélioration de l'image de la ville**
  - ▶ Façade de la zone des Vouillants sur l'Avenue Paul Langevin, à Fontaine et mise en valeur des falaises.
  - ▶ Façade autoroutière le long de l'A480 : friches Bouchayer Viallet et Eurotunstène sur Grenoble, Zone commerciale de Comboire sur Echirolles, zone d'activités des Iles à Pont de Claix.
  - ▶ Façade de la Z.A. du Rondeau sur la rocade Sud.
  - ▶ Façade le long des Cours Saint André et Jean Jaurès bordés sur leur rive Ouest d'activités et d'habitat.
  
- ✓ **La régénération environnementale**
  - ▶ Développement du management environnemental des zones d'activités.
  - ▶ Amélioration du traitement des déchets.
  - ▶ Recherche d'économies d'énergie.
  - ▶ Protection des eaux souterraines.
  - ▶ Récupération des eaux de pluie.
  - ▶ Réduction des nuisances liées aux activités.

## EN RÉSUMÉ

- ✓ *De grands espaces économiques à régénérer :*
  - ▶ *des pertes d'emplois et d'activités sur la zone d'activités des Vouillants à Fontaine.*
  - ▶ *des difficultés de lisibilité ou d'accès pour les zones commerciale de Comboire à Echirolles, d'activités du Rondeau à Echirolles et des Iles à Pont de Claix.*
  - ▶ *des problèmes d'image rejaillissant parfois sur l'ensemble du secteur.*
  
- ✓ *De grandes friches et un patrimoine industrielles : Eurotungstène à Grenoble, La confiserie Cémoi à Fontaine, Les Moulins de Villancourt, la friche Neyrtec sur Pont de Claix et tout particulièrement Bouchayer Viallet et les Moulins de Villancourt dont le patrimoine sera à valoriser à des d'activités culturelles, économiques et de service.*
  
- ✓ *Un commerce de proximité fragilisé dans les quartiers.*
  
- ✓ *Des entreprises d'insertion déjà actives sur le territoire, souvent en lien avec la culture .*

## 4. EDUCATION, FORMATION

## 4.1. CONSTAT

Le territoire en PIC est bien doté en équipements d'enseignement. La question est de voir ce que ceux-ci apportent à l'image et au vécu des habitants du quartier.

*Formation technique et professionnelle : elle représente un atout du secteur*

Le territoire du PIC URBAN accueille trois lycées techniques et professionnels et un lycée d'enseignement général : le lycée technique et professionnel de Vaucanson, le lycée technique et professionnel Louise Michel le lycée hôtelier, tous trois regroupés sur la commune de Grenoble et le lycée Aristide Bergès à Seyssinet, seul lycée de la rive gauche du Drac.

Ils regroupent près de 4500 élèves.

Parmi ceux-ci, 26% sont d'origine ouvrière et 15% enfants d'employés et 8%, enfants de chômeurs (source I.A 1999-2000).

Le taux de réussite au baccalauréat (en 1999) se situe entre 68 et 89%.

Les trois lycées professionnels sont regroupés au Sud du territoire grenoblois. Ils forment une vaste emprise qui représente à la fois un facteur d'enclavement pour le quartier Mistral et une opportunité d'ouverture et de partage d'équipements avec le quartier : terrains de sports, salle de spectacles...

Ces lycées qui bénéficient d'une bonne image de marque, et d'une attractivité très large peuvent participer à une dynamique de formation visant les publics en difficulté du territoire concerné par le PIC URBAN.

Les actions engagées sur ce territoire peuvent aussi favoriser la valorisation de ces enseignements professionnels.

Un projet de «vitrine des enseignements professionnels» de ce secteur a été évoqué dans le cadre de l'élaboration d'un schéma directeur des équipements publics sur le secteur 3 de Grenoble.

Le lycée A. Bergès sur le territoire de Seyssinet participe à la création d'un pôle de quartier à conforter, autour d'équipements sportifs et de loisirs.

En outre un Centre de formation professionnelle pour adultes est implanté au Sud du territoire (Pont de Claix) ; Il accueille des stagiaires de toute l'agglomération et même au-delà. Un travail d'affichage des types de formation qui y sont dispensés et une plus grande ouverture sur les quartiers environnants pourraient être encouragés.

### *Quatre collèges sont implantés sur le secteur en PIC*

Ils comptent 1.370 élèves dont 48 % sont enfants d'ouvriers, 14 % enfants d'employés et 9 % enfants de chômeurs.

Les taux de retards scolaires enregistrés dans ce secteur varient entre 41 et 51 %.

Les résultats positifs obtenus lors des évaluations de connaissance faites en 6<sup>ème</sup> se situent entre 56 % et 65 %.

Tous ces établissements sont classés en REP .

La stabilité des enseignants varie de 42 % à 74 %, avec un taux moyen de 56 %.

Certains collèges connaissent des difficultés de fonctionnement importantes, comme le collège Ampère sur Grenoble, dont les effectifs sont en très forte baisse. Une réflexion menée par le Conseil général et la Ville de Grenoble est actuellement en cours sur le devenir de cet établissement.

### *Scolarisation en maternelle et primaire*

22 groupes scolaires ou écoles jalonnent le territoire à proximité des lieux d'habitation, soit 3800 élèves, et une moyenne de 27 élèves par classe ;

Parmi ces écoles 16 sont en REP soit un effectif de 2950 élèves.

## **4.2. Enjeux du PIC**

A travers différentes mesures concernant l'amélioration des relations avec les parents, l'aménagement du temps de l'enfant, le soutien scolaire et l'animation péri scolaire, une meilleure image accolée à l'enseignement technique, les partenaires tentent de réduire les exclusions liées aux apprentissages et d'améliorer l'égalité des chances.

La démarche initiée par la politique de la ville, intensifiée par les moyens spécifiques apportés par le PIC notamment par rapport aux nouvelles techniques d'information et de communication permettront de faire de l'accès au savoir et à l'emploi une priorité des politiques publiques.

L'ensemble de ces établissements est directement concerné par les questions d'accessibilité : accessibilité piétonne et cycles pour les écoles et les collèges, qui génèrent des déplacements de proximité, accessibilité en transports en commun pour les lycées et notamment pour les lycées professionnels éloignés du centre ville.

L'accueil d'élèves internes et en B.T.S., dans les lycées Vaucanson et Louise Michel pose en effet la question de l'amélioration des liaisons T.C. vers la gare de Grenoble.

## PIC URBAN – établissements scolaires

1. école maternelle Blanche neige
2. groupe scolaire des Iles de Mars
3. CES Les Iles de Mars
4. CES Le Moucherotte
5. école maternelle Les Olympiades
6. C.F.P.A. ( centre de formation pour adultes )
7. groupe scolaire Villancourt
8. école maternelle des 120 Toises
9. école maternelle Danièle Casanova
10. collège Pablo Picasso
11. groupe scolaire Marcel David
12. groupe scolaire Paul Vaillant Couturier
13. groupe scolaire Jean Jaurès
14. lycée hôtelier
15. Lycée technique et professionnel Louise Michel
16. groupe scolaire Mistral
17. lycée technique et professionnel Vaucanson
18. groupe scolaire Anatole France
19. collège Ampère
20. groupe scolaire Pain Levé
21. groupe scolaire Vallier
22. lycée A Bergès
23. groupe scolaire Vercors
24. groupe scolaire P Langevin
25. groupe scolaire J. Macé
26. groupe scolaire Marguerite Tavel- Les Balmes
27. école maternelle Les Floralties
28. école maternelle Maurice Audin
29. école primaire « ancienne mairie »
30. groupe scolaire Jeanne Labourbe

## EN RÉSUMÉ

- ✓ *Un pôle regroupant 3 lycées professionnels formant une enclave au sein du territoire : lycées Vaucanson, Louise Michel et lycée hôtelier sur Grenoble.*
- ✓ *2 collèges en forte perte d'effectifs : le collège Ampère à Grenoble et le collège Pablo Picasso à Echirolles.*
- ✓ *De nombreux groupes scolaires classés en REP ( Réseaux d'Enseignement Prioritaires : pour l'égalité des chances.)*
- ✓ *Une féminisation forte de l'enseignement*
- ✓ *Des problèmes d'accessibilité et d'intégration des établissements dans l'animation locale et l'image des quartiers*
- ✓ *Des difficultés d'accès au savoir de la population locale.*
- ✓ *Un potentiel d'éducation et de formation important à valoriser*

## 5. CULTURE

## 5.1. LES PROJETS CULTURELS SUR LE TERRITOIRE DU PIC URBAN

Le territoire du PIC est porteur de nombreux équipements et actions existants (cf. carte) dont le rayonnement dépasse souvent le quartier, voire la commune.

En outre de nombreux projets existent que la dynamique impulsée par le PIC aidera à développer pour une pratique renouvelée.

Nous insistons ici sur ces projets.

### ✓ Projets d'intérêt régional

- ▶ **Centre national des arts graphiques et de l'image** à Echirolles.
- ▶ **Création d'un espace de Culture Scientifique, Technique et Industrielle**, équipement «tête de réseau», sur la friche Bouchayer/Viallet à Grenoble. Un centre d'activités et d'innovations, une «Cité de l'innovation et de la découverte».
- ▶ **Restauration de la halle industrielle du C.N.A.C.** (structure métallique construite par Eiffel).
- ▶ **Pôle d'innovation culturelle** en relation avec les pratiques culturelles qui se sont développées sur le site de Bouchayer Viallet et le quartier Chorrier Berriat favorisant l'interdisciplinarité des pratiques, l'échange des expériences, les nouvelles approches de la création artistique intégrant :
  - **Projet de coopération entre le Centre Chorégraphique national (CCNG) installé récemment dans les locaux attenants à ceux du CNAC et le CNAC (Centre National d'Art Contemporain).**
  - **Cité Danse** : projet de structuration d'un pôle départemental de développement chorégraphique (création, recherche, formation) sur le site Bouchayer. Association Cité Danse.
  - **«Carre - Le partage des Voix»** (musique contemporaine) : quatuor instrumental mixte : diffusion de la musique contemporaine hors des scènes habituellement dévolues : saison de concerts au CNAC (Grenoble).
  - **Diffusion du Centre Dramatique National des Alpes sur le site Cémoi à Grenoble.** : mission de diffusion du spectacle vivant.
  - **Projet de Centre de diffusion de la culture architecturale** en relation avec un réseau national qui accompagne l'émergence de la future cité de l'architecture et du patrimoine à Chaillot.

✓ **Projets d'intérêt communal ou intercommunal**

- ▶ **Espace multiculturel des Moulins de Villancourt**, sur Pont de Claix incluant l'école intercommunale de musique Jean Wiener, l'espace danse...
- ▶ Associées à ce projet, une expérience pilote de formation de formateurs (METRO), la mission «cultures urbaines» de la ville d'Echirolles, les associations de danse de la ville et les ateliers d'insertion : atelier Marianne (projet MARIANNE AMAFI), Arche aux jouets...
- ▶ **Réaménagement du musée de la Viscose** à Echirolles.
- ▶ **Salle de spectacle et école de musique à Fontaine**, en partenariat avec les compagnies de théâtre (10 à 15 compagnies sur Fontaine) les artistes locaux et les associations sur l'emplacement de la confiserie Cémoi : enjeu urbain de réaménagement d'une friche industrielle et de renforcement d'un pôle de centralité autour de la mairie.  
Ce projet répond à une demande de lieux de création sur la ville ( cinéma, musique, théâtre, arts plastiques..) ouvert aussi aux individuels et aux regroupements informels.  
Mise en relation école de musique, écoles. Recherche d'une mixité des publics : parents, enfants...
- ▶ **Salle de spectacle «l'Amphithéâtre»** à Pont de Claix : montage d'un partenariat avec les Comités d'Entreprises des entreprises locales (Rhône Poulenc...).
- ▶ **Vitrine des enseignements professionnels et techniques** à Grenoble : partenariat à créer entre les 3 lycées professionnels du secteur : Vaucanson, Louise Michel et le lycée hôtelier, les associations des anciens élèves et les collectivités locales ville de Grenoble, Région.

✓ **Projets de quartier ou de secteur**

- ▶ **Podium pour activités musicales et théâtrales** de groupes d'habitants sur le quartier des Iles de Mars (financements F.I.L.) à Pont de Claix.
- ▶ **Extension de la bibliothèque de la Ponatière** à Echirolles. Partenariat avec le Centre de Ressources de l'écrit et de l'image et les associations luttant contre l'illétrisme.
- ▶ **Mission «cultures urbaines»** à Echirolles : espaces de répétition pour les compagnies de théâtre ou les groupes musicaux.

- ▶ **Enseignement et pratique du piano classique et lieu d'expression théâtrale à Mistral.** Partenariat à mettre en place entre le Conservatoire de Musique de Grenoble, les associations de quartier et les groupes informels qui se sont constitués autour du piano classique, de la lecture et du théâtre.
  - ▶ **Aménagement de la chapelle du lycée Vaucanson en salle de spectacles à l'échelle du secteur 3 de la ville de Grenoble.** Partenariat Ville-Région à mettre en place.
  - ▶ **Pôle musical** autour des musiques émergentes, à développer sur le parc Bachelard, en relation avec le pôle musical du quartier Teisseire.
  - ▶ **Bibliothèque de quartier Eaux Claires-Mistral :** Projet de développement de ces structures intégrant cyber espaces et cabines d'apprentissage des langues étrangères avec un éventuel regroupement au sein d'une médiathèque de quartier.
- ✓ **Actions et partenariat en lien avec la culture**
- ▶ **Actions contre l'illétrisme à Pont de Claix :** organisation de conférences, débats, entretiens, ateliers d'écriture, lecture et résidence d'écrivains, stages, formation de formateurs, conteurs et divers animateurs...formation des bénévoles, et mise en réseau des initiatives.  
Partenariat avec les collèges et SEGPA, les écoles, la mission locale, les centres sociaux, les M.J.C., l'ADATE, l'APASE, IRIS, le CREARC (Centre de création, de recherche et d'écriture), le CLI, les comités d'entreprise partenaires d'Objectif Lire.
  - ▶ **Actions pour le développement des pratiques culturelles et artistiques des jeunes à Pont de Claix**  
Ateliers artistiques, concerts, animations et expositions en partenariat avec la ville d'Echirolles, formation de formateurs (METRO).
  - ▶ **Culture et prévention : mise en place d'une programmation culturelle sur l'été dans les quartiers** de la commune et encadrement de ces manifestations par la mise en place d'agents habitant les quartiers (Pont de Claix).
  - ▶ **Chantier d'insertion par les métiers du spectacle** (atelier décor et atelier costumes).  
Participation des publics à des créations théâtrales (Pont de Claix ).  
Partenariat : Relais emplois, Mission Locale Sud Isère, Compagnies de théâtre, AFPA, organisme de formation OPTIMA, Animateurs locaux d'insertion, CLI couronne et Grenoble, CCAS...

## EN RÉSUMÉ

- ✓ *Des équipements culturels et des projets dans ce domaine, rayonnant à différents niveaux :*
  - ▶ *Régional, Centre national des arts graphiques et de l'image à Echirolles, projet de Création d'un espace de Culture Scientifique, Technique et Industrielle. (équipement «tête de réseau» à situer sur la friche Bouchayer/Viallet) à Grenoble, Projet de Restauration de la halle industrielle du C.N.A.C., Pôle d'innovation culturelle en relation avec les pratiques culturelles qui se sont développées sur le site de Bouchayer Viallet et le quartier Chorrier Berriat à Grenoble.*
  - ▶ *Communal et intercommunal : Espace multiculturel des Moulins de Villancourt, sur Pont de Claix , réaménagement du musée de la Viscose à Echirolles, projet de salle de spectacle et école de musique à Fontaine, ..*
  - ▶ *Secteur ou quartier : Podium pour activités musicales et théâtrales de groupes d'habitants sur le quartier des Iles de Mars à Pont de Claix., extension de la bibliothèque de la Ponatière à Echirolles, enseignement et pratique du piano classique et lieu d'expression théâtrale sur le quartier Mistral à Grenoble...*
  
- ✓ *Des cultures émergentes à valoriser :*
  - Actions pour le développement des pratiques culturelles et artistiques des jeunes à Pont de Claix, podium pour activités musicales et théâtrales de groupes d'habitants sur le quartier des Iles de Mars à Pont de Claix, mission «cultures urbaines» à Echirolles ., pôle musical autour des musiques émergentes, à développer sur le parc Bachelard, en relation avec le pôle musical du quartier Teisseire...*
  
- ✓ *Une grande richesse d'initiatives et de projets en lien avec l'insertion de publics en difficultés.*
  - Actions contre l'illétrisme à Pont de Claix et à Fontaine, chantier d'insertion par les métiers du spectacle ( atelier décor et atelier costumes) et participation des publics à des créations théâtrales à Pont de Claix ...*

## 6. DISPARITÉ HOMMES / FEMMES

## 6.1. Constat

Les données chiffrées manquent pour décrire ou illustrer de façon exhaustive les phénomènes de discrimination qui touchent les femmes dans le territoire du PIC URBAN. Ce chapitre rappelle avant tout que les discriminations ou difficultés qui touchent de façon générale les femmes aujourd'hui, sont intensifiées sur des territoires où vivent des populations précarisées ou qui connaissent plus largement des difficultés d'intégration. Il s'inspire à la fois d'entretiens avec des personnes spécialisées sur ces questions localement et des réflexions qui ont lieu au niveau régional et européen sur le thème de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

### *L'accès à l'emploi*

**Les femmes connaissent traditionnellement des difficultés d'accès à l'emploi et une inégalité de traitement dans l'emploi. Elles sont davantage concernées par le chômage<sup>4</sup> par la précarité des contrats de travail, par le travail à temps partiel qui génère de faibles revenus. Elles éprouvent des difficultés d'accès à des postes à responsabilité, elles perçoivent en moyenne des salaires inférieurs pour des tâches comparables aux hommes.**

Les représentations collectives ont pour effet d'exclure l'accès des femmes à certaines formations ou certains métiers considérés comme masculins et de fait souvent plus valorisés et socialement plus porteurs, ou bien provoque des phénomènes de rejet ou de violence quand les femmes arrivent dans des secteurs qui ne leur sont pas habituels. Inversement, le fait que les hommes soient très peu représentés dans certains secteurs professionnels, notamment des milieux scolaires ou de la petite enfance ou du social, prive les enfants de références masculine et contribue à étayer la représentation sexuée des métiers.

Les femmes ont souvent à cumuler et concilier les charges de la vie familiale et de la vie professionnelle. C'est particulièrement difficile pour les mères isolées dont les contraintes familiales peuvent limiter l'évolution professionnelle, voir les dissuader de prétendre à l'emploi, ce qui les cantonne à des revenus de substitution très faibles. Les périodes de maternité et la charge des enfants sont susceptibles de provoquer des discriminations à l'embauche. Il peut être aussi difficile pour les femmes de reprendre leur place dans l'entreprise suite à un congé maternité ou à un congé parental.

---

<sup>4</sup> L'ANPE indique que dans les territoires du PIC URBAN, la reprise de l'emploi est moins favorable aux femmes qu'aux hommes. Malgré la baisse du chômage, on constate une augmentation de 15 % des jeunes femmes inscrites en 1999.

Il est particulièrement difficile aux femmes qui sont demeurées longtemps inactives mais qu'une baisse de ressources ou une séparation oblige à travailler, de reprendre pied sur le marché du travail, en particulier lorsqu'elles sont peu qualifiées. Ce sont les femmes âgées de plus de cinquante ans qui éprouvent le plus de difficulté à sortir du chômage de longue durée.

### *La mobilité*

La mobilité des femmes représente un enjeu particulier dans la mesure où elles peuvent être exclues de l'usage de l'automobile et où la gestion cumulée des charges familiales et professionnelles rendent particulièrement cruciaux les distances et temps de déplacement. L'enfermement spatial peut s'ajouter ou contribuer à l'exclusion sociale.

### *L'insécurité*

La mobilité des femmes est diminuée par une insécurité qui les touche particulièrement. La présence dans les territoires du PIC URBAN de secteurs urbains peu fréquentés, mal éclairés, mal desservis par les transports en commun, des transports eux-mêmes peu sécurisés, tendent à accroître l'insécurité réelle ou ressentie des femmes. Par ailleurs, la mixité sans lieux d'intimité, dans les lieux collectifs (équipement scolaires, sportifs, etc.), peut inciter et faciliter les comportements agressifs à l'égard des femmes. Les phénomènes de violence domestique sont par ailleurs encore fréquents.

### *L'accès à la parole, à l'information, à la culture, à la citoyenneté.*

Assignées à la vie domestique, précarisées, une partie des femmes ont peu accès à l'éducation ou à la formation, au débat collectif, à la culture, aux nouvelles technologies de la communication et de l'information ; elles sont de fait cantonnées dans une citoyenneté minorée. Le «point de vue féminin» sur la ville est peu représenté dans les décisions d'aménagement. L'illettrisme est encore fréquent, notamment chez les femmes d'origine immigrée.

### *La prise en charge des enfants*

La présence de nombreuses mères isolées et précarisées ou de grandes familles sur le secteur pose la question de la prise en charge des enfants, (garde, transports, vacances, etc.), dont l'amélioration devrait faciliter l'accès des femmes à l'emploi et à d'autres activités.

## 6.2. Enjeux et pistes d'action

Les pistes d'action suivantes font écho aux thèmes évoqué dans le constat. Si certains axes peuvent donner lieu à la mise en œuvre d'actions spécifiques ou d'expérimentations sur le sujet de l'égalité des chances, il serait surtout intéressant que cette préoccupation fasse l'objet d'une approche intégrée, c'est à dire qu'elle soit portée en amont dans tous les lieux où des actions sont décidées dans ou pour le territoire du PIC.

Cette préoccupation pourrait être portée par une *instance transversale* qui pourrait avoir comme mission de :

- ▶ construire une observation de l'inégalité d'accès aux chances dans l'aire du PIC
- ▶ faire respecter l'objectif de mixité des équipes professionnelles intervenant dans les territoires du PIC, ou dont les décisions y ont une influence
- ▶ construire une veille active contre les discriminations à l'embauche ou les inégalités professionnelles pour les services ou entreprises qui interviennent dans le territoire du PIC
- ▶ veiller à ce que les femmes soient représentées dans toutes les décisions d'aménagement (y compris les habitantes) et concernées par les équipements ou services créés
- ▶ proposer de façon continue des actions visant à lutter contre la discrimination et intégrer mieux les femmes à la vie de la cité (sensibilisation, formation, etc).

Cette instance pourrait avoir en premier lieu une intervention transversale auprès de l'ensemble des services publics investis sur le territoire du PIC, et conduire son action à l'aide de «personnes relais» volontaires dans les territoires et dans les services concernés.

### *Améliorer l'accès à l'emploi des femmes*

- ▶ développer des activités économiques et des structures d'insertion sur les quartiers concernés
- ▶ accompagner l'insertion professionnelle des femmes inactives ou le retour à l'emploi de celles qui ont eu un congé parental
- ▶ favoriser l'aménagement du temps de travail des mères de familles, en particulier des isolées, afin de le rendre compatible avec leurs obligations familiales.

*Des démarche de sensibilisation et d'expérimentation pourraient dans un premier temps être entamées dans les services publics*

### *Favoriser l'égalité professionnelle entre les sexes*

- faire respecter les dispositions législatives en matière d'égalité professionnelle  
*information sur les dispositions existantes, médiation, recours.*
- agir sur les représentations discriminatoires à l'égard des femmes  
*sensibilisation des enfant, information et formation des milieux professionnels.*
- favoriser la mixité des équipes professionnelles qui interviennent dans le territoire du PIC, en particulier auprès des enfants.

### *Favoriser la mobilité des femmes*

- prendre davantage en compte les besoins en mobilité des femmes dans les projets concernant les déplacements et la localisation des services  
*améliorer l'accessibilité des enfants et des poussettes aux transports en commun, l'accessibilité des écoles ou services liés aux enfants, sécurisation des transports publics.*

### *Réduire l'insécurité féminine*

- travailler sur les espaces pour réduire les zones potentielles d'insécurité féminine  
*politique d'éclairage, réduction des friches, aménagement et protection des lieux d'intimité féminins dans les espaces publics mixtes (établissements scolaires, sportifs, culturels...).*
- créer des espaces de dialogue ou de recours pour les femmes victimes de violence domestique ou publique, améliorer ou mieux faire connaître les dispositifs de recours existants  
*implication des associations de lutte contre la violence, sensibilisation, améliorer les conditions des dépôts de plaintes dans les commissariats.*

### *Favoriser l'accès des femmes à la culture, à l'école, à la citoyenneté*

- favoriser la parole collective des femmes et l'action citoyenne  
*groupes de parole, actions culturelles comme cal existe déjà dans certains quartiers*
- veiller à l'accès des jeunes filles à l'éducation  
*politique d'orientation scolaire, sensibilisation*
- favoriser la formation des femmes adultes  
*lutte contre l'illettrisme, universités populaires comme évoqué dans le chapitre*  
«

- veiller à ce que les femmes soient concernées par les actions et équipements culturels et sportifs mis en place sur le territoire, ainsi que par les démarches visant à favoriser leur accès aux NTIC (fiche p. 20).
- favoriser la participation des femmes aux décisions d'aménagement et politiques mises en œuvre sur le territoire (cf. charte européenne des femmes dans la cité).

*Veiller à établir des équipes mixtes dans les services publics et les lieux décisionnels intervenant sur le territoire du PIC ou à propos de ces territoires, veiller à ce que les femmes soient représentées dans les démarches de consultation des habitants.*

## EN RÉSUMÉ

- ✓ *Une disparité entre hommes – femmes pour l'accès à l'emploi, la mobilité, la sécurité, l'accès à la parole, à la culture, la prise en charge des enfants.*
- ✓ *Des actions en cours pour valoriser une qualification des acteurs nécessaire dans ce domaine.*

## 7. ESPACES DE LA VIE QUOTIDIENNE

On peut identifier sur le territoire du PIC URBAN plusieurs pôles regroupant les principaux commerces et services de proximité. Ces espaces situés au cœur des quartiers, ou étirés le long des axes de circulation souffrent souvent d'un **manque de lisibilité, d'une image urbaine dévalorisée, d'une accessibilité piétonne ou automobile insuffisante.**

Il en est de même pour les espaces verts et les parcs urbains, coupés des quartiers d'habitat par de grandes infrastructures dont les traversées sont dissuasives pour les piétons : parc Bachelard, parc Karl Marx, ou qui sont peu lisibles car dissimulés derrière des activités ou des zones d'habitat : Parc Dotto, parc Géo Charles.

L'espace public joue un rôle majeur dans les pratiques de la vie quotidienne : parcours vers les commerces, les écoles, les services publics, or sa qualité est très inégale suivant les quartiers.

*Des axes structurants dans la vie des quartiers* ont été identifiés comme des axes à requalifier en priorité . Ce sont pour les communes de Grenoble, d'Echirolles et de Pont de Claix, des voies de déplacement Nord Sud, qui ont pour vocation de relier les quartiers entre eux, de drainer les circulations tous modes confondus, et de générer des activités et une animation urbaine : rue Ampère, avenue Rhin et Danube, à Grenoble, avenue Casanova à Echirolles, avenue Victor Hugo à Pont de Claix.

Sur les communes de Fontaine et de Seyssinet, ce sont des voies à paysager, notamment par la réalisation de plantations d'alignement, rue de la République à Seyssinet.

Au sein des quartiers, les espaces de proximité et notamment les *espaces de jeux* pour les enfants sont parfois de qualité médiocre.

Sur le quartier Mistral à Grenoble, des travaux importants de réhabilitation des espaces publics ont été engagés par la ville, sur d'autres quartiers, une réflexion est amorcée en vue d'une requalification paysagère et urbaine : quartier Viscose et quartiers Ouest à Echirolles, quartier des Iles de mars à Pont de Claix..

Les espaces de la vie quotidienne incluent aussi les *parcours de promenade et de détente*. A ce titre, les berges du Drac constituent un itinéraire privilégié de promenade pour les piétons et le cyclistes en rive Ouest du Drac. Un effort de qualité est à faire dans le traitement de ces parcours.

Les canaux EDF au Sud du territoire, sur Echirolles notamment, constituent actuellement des coupures pour les déplacements des piétons. Leur débit et les ouvrages en maçonnerie surélevés qui les constituent sont des obstacles aux liaisons interquartiers et la présence de l'eau n'est pas mise en valeur.

L'amélioration de la vie quotidienne passe aussi par les actions sur le cadre de vie et la mise en valeur des potentialités des sites : eau, végétal, espaces urbains.

## EN RÉSUMÉ

- ✓ *Des pôles commerciaux de quartier en perte de vitesse.*
- ✓ *Un territoire morcelé, des coupures urbaines fortes pénalisant les liaisons piétonnes et cycles entre les quartiers et l'accessibilité des pôles de commerces et de services.*
- ✓ *Un espace public souvent dégradé et un paysage marqué par les friches industrielles, les grands axes routiers, les zones industrielles et commerciales.*
- ✓ *De vastes espaces à vocation ludique ou sportive, enclavés, (parc Bachelard à Grenoble, parc Ouest à Echirolles), d'accès confidentiel, (Navis-Rondeau à Echirolles, Karl Marx, et Dotto à Fontaine).*
- ✓ *De nombreux services et équipements, supports d'initiatives et de projets multiples, pouvant être optimisées dans le cadre d'une coordination intercommunale et d'une mise en réseaux.*

## 8. DÉPLACEMENTS

## 1.- CONSTAT

### 1.1 Les infrastructures routières

Le réseau viaire du secteur d'étude est organisé selon un principe classique de hiérarchisation :

*Les voies primaires d'agglomération à caractéristiques autoroutières :*

L'A480 qui écoule près de 100000 véhicules/jour dans sa section la plus chargée et la Rocade Sud (environ 80000 véhicules/jour). Ces infrastructures assurent simultanément des fonctions de transit et de distribution du trafic vers les communes du secteur.

*Les voies primaires d'agglomération à caractéristiques de voies urbaines :*

L'avenue Ambroise Croizat / Aristide Brillant sur Fontaine (RN532), le cours Saint André / Jean Jaurès (RN75) sur Pont de Claix – Echirolles et les Grands Boulevards qui assurent des fonctions de liaison intercommunale et de distribution du trafic vers les différents quartiers des communes concernées.

*Les voies secondaires de liaison inter quartier :*

Il s'agit de l'ensemble des voiries dont la fonction est d'assurer un lien entre les différents quartiers d'une commune et/ou d'irriguer finement ces quartiers.

Éléments de diagnostic :

- ▶ L'accessibilité depuis le système de voies rapides (autoroute A480) est assurée par 4 échangeurs complets (système Esclançon-Vercors, Catane, Rondeau et Grand Gallet) et deux échangeurs partiels (Mistral, Comboire). Aux heures de pointe, les principaux échangeurs sont saturés, que ce soit en entrée du centre agglomération le matin ou en sortie le soir du fait de la capacité propre des échangeurs ou de la régulation des accès au centre de l'Agglomération.
- ▶ L'accessibilité et la circulation automobile interne à la zone de Comboire méritent d'être améliorées.
- ▶ Alors que le secteur d'étude bénéficie d'une bonne connexion au réseau autoroutier, les liaisons inter-quartiers méritent d'être renforcées (maillage du réseau secondaire), notamment au niveau du secteur Nord de Pont de Claix et Ouest d'Echirolles. La lisibilité du réseau viaire est à améliorer sur la commune de Fontaine.

La RN75 a vu son trafic diminuer à l'occasion de la redynamisation de la ligne 1 (baisse du trafic de 5% à 20% selon les sections entre 1996 et 1999) : cette opération a permis de recalibrer la chaussée et de mettre en oeuvre un système de prise en compte des bus au niveau des carrefours à feux.

- ▶ l'agglomération est soumise à un envahissement par la voiture particulière. Il en résulte des conséquences en matière de santé publique et de dégradation de l'environnement : pollution de l'air, bruit, et dans une moindre mesure dégradation du patrimoine et de l'espace public. Le secteur du PIC URBAN n'échappe pas à ce constat, en particulier en ce qui concerne le bruit (notamment pour la rive gauche du Drac). D'autre part, les effets de coupure sont marqués notamment au niveau du Rondeau où les traversées deux roues et piétons sont impossibles.

### *Les transports en commun*

Le SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) affiche une volonté d'amélioration constante de la qualité de la desserte en transports en commun. Cette volonté s'est notamment traduite par la mise en place dans l'agglomération grenobloise de deux lignes de tramway depuis le milieu des années 80, par la redynamisation de l'ensemble du réseau bus trolley-bus associé, et par le développement de l'accessibilité sur l'ensemble du réseau.

Ces dernières années, le secteur d'étude du PIC URBAN a fait l'objet d'un certain nombre d'améliorations en ce qui concerne la desserte en transport en commun : la ligne 5 (ex lignes 52 et 53) a été redynamisée, l'ensemble des lignes de la rive gauche du Drac ont été restructurées autour de la ligne A du tramway et de la ligne 5.

La ligne 23, dont le terminus était à Grand Place a été prolongée jusqu'à Seyssins Mas des Iles, constituant une ligne de rocade rive gauche-rive droite.

**Aujourd'hui, le secteur du PIC URBAN bénéficie d'une desserte en transport en commun bien maillée avec des lignes radiales (tram A, lignes 1, 5, 13, 16, 32) et des lignes de rocade (lignes 11 et 23). Le système est complété par un ensemble de lignes permettant la desserte de la rive gauche du Drac (communes de Fontaine et Seyssinet, Sassenage) en rabattement sur la ligne A du tramway.**

L'accès au centre ville de Grenoble est assuré par le tram A et les lignes 1, 13, 16, 32. Les principaux équipements de l'agglomération sont également desservis directement depuis le secteur d'étude : Domaine Universitaire, Maison de la Culture, centre commercial Grand Place... Enfin, les relations entre les différents quartiers ainsi que les liaisons rive droite / rive gauche du Drac sont prises en compte par la desserte actuelle.

### Éléments de diagnostic :

- ▶ Si le secteur d'étude bénéficie globalement d'une bonne desserte par les transports en commun, **un certain nombre de zones ne sont pas directement desservies** : il s'agit du secteur des Vouillant, du secteur Ouest d'Echirolles et Nord de Pont de Claix et du Nord de l'avenue Rhin et Danube.
- ▶ Le bon fonctionnement de l'ensemble du système est basé sur la qualité des correspondances : le réseau est en effet conçu en organisant le rabattement des lignes de rocade sur les lignes radiales. Or les écarts de fréquence entre les lignes structurantes et les lignes « secondaires » rendent le **système peu efficace quand la clientèle fait une rupture de charge** d'une ligne structurante vers une ligne à faible fréquence en correspondance.
- ▶ Des **pratiques de rabattement automobile** spontanées sont observées sur la ligne A du tramway au niveau de la commune de Fontaine sans être organisées. Les mêmes pratiques commencent à émerger sur la ligne 1. L'enjeu va consister à mettre en place les mesures permettant d'organiser et de pérenniser ces pratiques de stationnement.

### *Les modes doux : marche à pied et deux roues*

#### ✓ Les deux roues

Depuis 1996, la Métro s'est saisie de la compétence deux roues à travers un Contrat de Déplacements : il s'agit d'assister les communes dans leur politique de développement de l'usage des deux roues en les aidant à mener des actions visant à améliorer la sécurité des déplacements en vélo et à promouvoir la continuité des itinéraires cyclables à l'échelle de l'agglomération. Un programme de réalisation pluriannuelle a donc été mis en œuvre.

### *Éléments de diagnostic :*

- ▶ L'utilisation du vélo sur le secteur concerné par le PIC URBAN se heurte encore à de nombreuses discontinuités et à des difficultés liées à l'absence de jalonnement.
- ▶ De réels problèmes de sécurité subsistent : le nombre d'accidents a augmenté de 40% sur l'ensemble de l'agglomération ces cinq dernières années. La redynamisation de la ligne 1 a permis de faire baisser le nombre d'accidents impliquant des deux roues le long de la RN75.
- ▶ Les vols de vélo, qui touchent un cycliste sur deux ont un aspect très dissuasif, de même que les difficultés de stationnement des vélos. Il est donc nécessaire de généraliser les lieux de stationnement et de les sécuriser.
- ▶ Sur le secteur d'étude, la question du statut et du rôle des berges du Drac mérite d'être posée.

### ✓ La marche à pied

L'ensemble des questions relatives à la marche à pied est à la charge des communes. Dans l'agglomération, la **pratique de la marche à pied est en baisse continue depuis une vingtaine d'années** : la forme de la ville s'est progressivement adaptée à l'automobile en facilitant son usage même pour les trajets très courts qui pourraient être fait à pied.

#### *Éléments de diagnostic :*

- ▶ Au sein des quartiers, les parcours piétonniers sont de qualité inégale. Il est nécessaire d'organiser ces parcours à proximité des écoles et des équipements.
- ▶ La circulation des piétons est rendue difficile par de nombreuses coupures urbaines qui sont bien souvent le fait des infrastructures routières : sur le secteur d'étude, on pourra noter en particulier l'absence de franchissement piéton au niveau du carrefour du Rondeau.
- ▶ D'une manière générale, les liaisons inter quartier ainsi que les franchissements des grandes infrastructures et du Drac sont insuffisamment pris en compte pour les modes doux.

## 2.2 Les pistes de travail en matière de déplacements

### 2.2.1 Le Plan de Déplacements Urbains

En matière de déplacements, les principales pistes de travail émanent du Plan de Déplacements Urbains élaboré par le SMTC et dont le projet a été adopté en mai 2000 par le comité syndical du SMTC.

Les objectifs majeurs du PDU sont les suivants :

- ▶ améliorer la qualité de vie urbaine et protéger l'environnement quotidien et la santé
- ▶ favoriser la vitalité économique, commerciale et universitaire
- ▶ conforter la solidarité entre les territoires et l'agglomération
- ▶ instaurer progressivement et durablement un nouvel équilibre modal.

Concrètement la déclinaison de ces objectifs peut se résumer par :

- ▶ un renforcement de la politique en faveur des transports collectifs urbains et périurbains avec notamment la mise en œuvre du programme de travail du S.M.T.C et l'élaboration d'un schéma directeur de la desserte ferroviaire à l'échelle de la région urbaine.
- ▶ un effort particulier en faveur des modes doux, marche à pied et vélo.

- ▶ la maîtrise du stationnement dont les objectifs seront fixés dans une charte associant le S.M.T.C., les communes intéressées, et la METRO,
- ▶ la diminution de l'espace réservé à la voiture, en réalisant sur les grands boulevards à Grenoble et les quais de l'Isère des sites propres de transports en commun, des pistes cyclables ou des espaces sécurisés pour piétons, cela étant rendu possible à terme par l'ouverture à l'horizon 2008-2010 du tunnel sous Bastille,
- ▶ la requalification et l'optimisation du fonctionnement du réseau de grandes voiries en première phase, avant la réalisation du tunnel sous Bastille,
- ▶ les actions relatives à inter modalité avec, en particulier, la mise en place de la communauté de transports, dans une forme juridique à préciser.

Cela se traduit par un certain nombre d'opérations lourdes concernant plus ou moins directement le secteur du PIC URBAN. Le projet P.D.U., après étude de trois scénarios, a retenu celui du «concept multimodal» qui comporte les opérations principales suivantes :

- ▶ réalisation d'axes lourds de transports urbains : ligne C Seyssins - domaine universitaire axe de centralité de Saint Martin d'Hères, extensions de la ligne A à Sassenage, et Pont de Claix - le Canton, et la ligne B à Gières et St Egrève,
- ▶ mise en œuvre du programme du réseau intermédiaire sur les bus et les trolleybus
- ▶ augmentation de l'offre ferroviaire et la création de haltes nouvelles,
- ▶ requalification paysagère et environnementale des grandes voiries (dont l'A480 et la rocade Sud),
- ▶ engagement du projet de rocade Nord avec un tunnel monotube à gabarit réduit, gratuit pour les usagers,
- ▶ mise en place de la communauté de transport à l'échelle de la région urbaine,
- ▶ conclusion d'une charte entre le S.M.T.C., la Métro, les 23 communes de l'agglomération et toutes les communes extérieures souhaitant s'y associer sur la gestion du stationnement et la création de 6 parcs-relais en entrée d'agglomération.
- ▶ achèvement rapide du réseau cyclable structurant avec transfert de la compétence de la réalisation de ce réseau à la Métro,
- ▶ réalisation, sous la maîtrise d'ouvrage de la Métro, d'un système de gestion centralisée des déplacements.

### *Les déplacements en voiture particulière*

L'organisation des déplacements préconisée par le PDU fonctionne sur le principe du « ring » et de la hiérarchisation des voies : les déplacements de transit, intercommunaux et inter-quartiers sont rejetés sur un anneau périphérique de type autoroutier constitué par l'A480, la Rocade Sud et la future Rocade Nord, soulageant les secteurs centraux de la ville des circulations traversantes.

Les échangeurs autoroutiers permettent l'accès aux zones d'habitat, d'activités ou de services à travers des zones de diffusion qui irriguent ensuite les quartiers. Ceux-ci sont protégés des flux automobiles traversant par des aménagements qui privilégient les transports en commun et les modes doux : piétons et cycles.

Les implications pour le secteur du PIC URBAN seront les suivantes :

- ▶ Augmentation de capacité sur l'A480 par la réalisation de nouvelles collectrices (voies dédiées aux entrées-sorties) entre le pont du Vercors et le Rondeau.
- ▶ Amélioration des échangeurs du Vercors et du Rondeau pour une meilleure sécurité et une meilleure fluidité.
- ▶ Intégration paysagère et urbaine de l'A480 et de la Rocade Sud (protection contre le bruit et traitement paysager).
- ▶ Établissement d'un plan de circulation de type «marguerite» avec modération du trafic à l'échelle des différents quartiers par la généralisation d'aménagements de type zones trente.

L'ensemble de ces actions sera accompagné par la mise en place de mesures de restriction de l'usage de l'automobile, notamment par le biais d'un stationnement favorisant les résidents au détriment des pendulaires. Enfin, l'inter-modalité sera développée avec la généralisation de parcs relais en entrée d'agglomération et le long des axes lourds de transport en commun.

### *L'intermodalité*

Le secteur du PIC URBAN est particulièrement concerné par les questions d'inter modalité, avec plusieurs sites à étudier :

- ▶ le terminus de la ligne A du tram à Fontaine
- ▶ le terminus de la future ligne C du tram à Seyssins
- ▶ le carrefour de l'Etoile à Seyssinet
- ▶ le secteur du Canton sur Pont de Claix à proximité de la future halte lazer et du prolongement de la ligne A du tram
- ▶ diverses zones le long de la RN75 pour organiser le rabattement automobile sur la ligne 1.

### *Le développement du réseau de transport en commun*

Dans le prolongement de la redynamisation de la ligne 1, et en relation avec la réalisation de la troisième ligne de tramway (mise en service prévue en 2005), un ensemble d'actions va être mené sur le réseau bus-trolley bus.

A la faveur de ces actions, les relations entre les différents quartiers, ainsi que l'accroche du secteur du PIC URBAN au reste de l'agglomération seront renforcées. Les principales réalisations à venir peuvent être énumérées :

- ▶ Réalisation de la troisième ligne de tramway Seyssins – Domaine Universitaire – Axe de Centralité de Saint Martin d'Hères renforçant la cohésion de la rive gauche du Drac avec le reste de l'agglomération et facilitant les relations avec le Domaine Universitaire et Saint Martin d'Hères.
- ▶ Extension de la ligne A à Sassenage et Pont de Claix – le Canton améliorant la qualité des relations intercommunales ou inter quartiers et permettant la création d'un centre d'échange tram/lazer sur Pont de Claix.
- ▶ L'étude concernant l'ouverture d'une nouvelle station tram sur la ligne A entre Charles Michels et La Poya.
- ▶ Restructuration du réseau bus trolley-bus de la rive droite du Drac en relation avec l'arrivée de la ligne de tramway afin de permettre un meilleur rabattement sur cet axe lourd.

- ▶ Projet de débranchement de la ligne 5 (liaison Fontaine - Sud de l'agglomération) ou étude de prolongements de lignes actuelles (lignes 16 et 13).
- ▶ Etude de la desserte de la zone des Vouillants à Fontaine.
- ▶ Mise en accessibilité de l'ensemble des arrêts du réseau.

### *Le développement de l'offre ferroviaire*

Le Plan de Déplacements Urbains ainsi que le volet déplacements du Schéma Directeur préconisent un développement de l'offre ferroviaire ainsi que l'ouverture de nouvelles haltes.

Ainsi, dans le secteur du PIC URBAN, l'éventuelle ouverture d'une halte ferroviaire dans le secteur du Canton est à étudier. Celle-ci permettrait une meilleure accessibilité au secteur (notamment depuis le périurbain) et un maillage efficace avec la ligne A du Tramway.

### *Les modes doux : marche à pied et deux roues*

Les principales actions vont consister à promouvoir la marche à pied pour les déplacements de proximité au travers de mesures permettant de réduire les effets de coupure liés aux infrastructures, aux cours d'eau ou aux contournements d'emprises industrielles ou scolaires.

Les liaisons inter-quartier doivent être améliorées, notamment dans le secteur du quartier Mistral à Grenoble (liaison à conforter vers le quartier des eaux claires et de Libération), du quartier Viscose à Échirolles, du quartier des Iles à Pont de Claix.

En ce qui concerne les deux roues, la loi sur l'air prévoit leur prise en compte à l'occasion de réalisations ou de rénovations de voies urbaines. En accompagnement de cette obligation légale, et dans le but de gagner des parts de marché sur les déplacements en voiture particulières, un certain nombre d'actions sont envisagées :

- ▶ Aménager et réaliser un véritable réseau cyclable d'agglomération en sécurisant les points sensibles et en assurant la continuité des itinéraires dans un maillage d'intérêt d'agglomération. En complément, un jalonnement permettra de signaler l'existence des aménagements et d'améliorer la lisibilité du réseau.

- ▶ Favoriser l'usage du vélo en accompagnant le développement des infrastructures à travers le développement d'une offre de stationnement adaptée permettant de prévenir le vol, la création de parcs relais pour vélos dans les gares les plus importantes et aux points de connexion du réseau de transport en commun urbain.

Sur le territoire du PIC URBAN, la nécessité d'une nouvelle traversée du Drac par une passerelle piétons cycles a été affirmée, ainsi qu'une amélioration de l'usage des berges du Drac comme support des déplacements piétons cycles entre les communes et les quartiers.

## EN RÉSUMÉ

*Le territoire du PIC URBAN est directement concerné par les questions liées aux déplacements, considérés à la fois sous l'angle des nuisances et sous l'angle des services :*

- ✓ *Un morcellement du territoire lié aux grandes infrastructures qui le traversent ( A 480, rocade Sud, voie ferrée.)*
- ✓ *Des nuisances importantes de bruit et de pollution le long de ces axes, supportées par de nombreux ensembles de logements.*
- ✓ *Des liaisons insuffisantes entre les deux rives du Drac*

*Des opportunités à exploiter :*

- ✓ *Les berges du Drac, une opportunité pour concilier les fonctions ludiques et de promenade avec le développement des modes de déplacement doux entre les quartiers et les communes .*
- ✓ *Une trame piétonne de qualité irrégulière à requalifier au sein des quartiers, en vue de faciliter l'accès aux pôles de commerces et de services.*
- ✓ *Des projets nouveaux en matière de transports en commun, qui intéressent directement le territoire du PIC URBAN : nouvelles lignes de tram et de bus, parcs relais et gare d'échanges.*

## 9. ENVIRONNEMENT

## 9.1. Le paysage

### *Des potentialités naturelles à valoriser*

- ▶ **Le Drac et ses berges:** Un élément de liaison et une structuration du paysage à valoriser sur l'ensemble du territoire du PIC URBAN.

Sur la rive gauche du Drac, les berges font l'objet d'une forte fréquentation par les promeneurs. En rive droite, la proximité de l'autoroute rend l'espace moins attrayant pour la promenade. Sa fonction de liaison cycles pourrait toutefois être valorisée, complétée par la création d'une nouvelle passerelle qui relierait les deux rives.

- ▶ **Les canaux :** une présence de l'eau inexploitée à ce jour qui pourrait être valorisée et participer à la création d'une identité plus forte pour les quartiers traversés.
- ▶ **les parcs urbains :** de grands espaces qui ne bénéficient pas d'une ouverture suffisante sur la ville. Les vitrines de ces parcs seraient à reconstituer, à mettre en valeur. L'accès piéton et cycles à l'ensemble des parcs depuis les quartiers environnants doit être reconsidéré en vue d'une amélioration de leur fréquentation de proximité.

### *Des axes à requalifier :*

Le territoire du PIC URBAN est traversé par des axes de circulation importants, A 480, rocade Sud, qui sur certains tronçons, et notamment le long des zones d'activités ou des espaces en friches, offrent une image de la ville peu attrayante.

Les échangeurs autoroutiers sont autant de portes d'entrées de l'agglomération qui mériteraient d'être mieux traitées sur le plan paysager.

Le mur anti bruit qui longe le quartier Mistral, le long de l'A 480 marque de façon très négative ce quartier déjà stigmatisé dans l'agglomération.

D'autres voiries ont un rôle de drainage vers les massifs. C'est le cas de l'avenue des Frères Desaires à Seyssinet, prolongée par l'avenue Paul Langevin à Fontaine qui permettent l'accès au massif du Vercors depuis l'agglomération et dont l'image devrait être requalifiée.

### *Des relations à la montagne peu valorisées*

Le caractère très routier de ces voiries, associé sur Fontaine à un linéaire d'activités commerciales peu attrayant sur la zone des Vouillants pénalise l'image de cette porte d'entrée du Vercors. Les falaises du Vercors qui constituent la toile de fond de la zone d'activités des Vouillants ne sont pas mises en valeur. L'activité d'escalade existante au Sud de la zone est même compromise par les nuisances générées par la déchetterie intercommunale.

### *Un espace public de qualité inégale*

A l'écart des grands axes de circulation qui traversent ce territoire, un maillage de voiries s'est développé pour irriguer les quartiers d'habitat et d'activités. Ce réseau souffre parfois d'une absence de hiérarchisation et d'une qualité paysagère médiocre.

L'affirmation de rues structurantes accessibles aux piétons et aux transports en commun, serait à rechercher à travers une amélioration de la qualité de l'espace public : amélioration de l'espace piéton, plantations, stationnement...

## **9.2. Eau potable**

Les communes de Fontaine, Seyssinet-Pariset, Echirolles et Pont de Claix sont raccordées au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise (SIERG). La commune de Grenoble n'appartient pas à un syndicat intercommunal de production et de distribution d'eau potable, elle gère seule sa ressource en eau potable (Société des Eaux de Grenoble).

- ▶ La maîtrise de la sécurité de l'alimentation en eau constitue l'enjeu majeur de ce secteur, avec une protection des aquifères comme objectif principal du futur Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux Drac – Romanche.

### 9.3. Assainissement

Toutes les communes de l'agglomération sont raccordées à la station d'épuration des eaux usées (Aquapole). Les communes de Fontaine et de Seyssinet-Pariset appartiennent au syndicat intercommunal, le SIAS ; la commune de Grenoble au CCAG et les communes d'Echirolles et de Pont de Claix au SIADI.

- ▶ Les enjeux actuels en matière de système d'assainissement sur l'agglomération sont notamment d'assurer un bon fonctionnement des stations, d'être rigoureux sur les conditions d'acceptabilité des eaux usées non domestiques afin d'aboutir à la mise en œuvre d'une discipline collective, et de s'assurer de l'avenir des boues d'épuration.

### 9.4. Déchets

L'agglomération grenobloise dispose d'un partage des compétences en matière de déchets :

- ▶ les communes ont la compétence de la collecte des déchets, en porte à porte et dans les déchetterie,
- ▶ la Métro a celle du traitement de ces déchets et de la coordination technique et qualitative des collectes, notamment en terme de sensibilisation des habitants à la collecte sélective (cf. les «ambassadeurs du tri», n° vert de renseignement sur les méthodes de tri).

L'agglomération (donc le secteur du PIC URBAN) dispose d'une usine d'incinération (depuis 1972), d'un centre de tri (depuis 1989), d'un centre de compostage (depuis 1994) et de 17 déchetteries, ouvertes aux habitants, aux artisans et aux commerçants (dans certaines limites de volume). Le secteur du PIC URBAN comporte l'une d'entre elle sur la zone des Vouillants à Fontaine, *dont l'objet est de collecter les déchets ménagers spéciaux : solvants, peintures, huile...*

- ▶ L'un des enjeux environnementaux de la politique des déchets est le renforcement de la sensibilisation des habitants et des entreprises : à la fois sur le tri sélectif, mais également sur l'apport en déchetterie. L'un des autres enjeux est de réduire la production de déchets à la source, d'utiliser des éco-produits et de privilégier la réutilisation. Le manque de filière de recyclage est également une des pistes à approfondir.

## 9.5. Risques naturels

Globalement, toutes les communes de l'agglomération sont soumises aux risques de séisme, d'une magnitude allant de 5.5 à 6.5 sur le front de Belledonne. Le problème spécifique de la cuvette grenobloise est la jeunesse de ses sédiments, qui, se transformant en pièges à ondes, amplifient les magnitudes.

### Plus localement

- ✓ La commune de Fontaine est soumise au risque de chute de pierres.
- ✓ La commune de Seyssinet-Pariset est soumise aux risques de glissement de terrain, d'inondation de plaine et de chute de pierres.
- ✓ La commune de Grenoble est soumise aux risques d'inondation de plaine et de chute de pierres.
- ✓ La commune d'Echirolles est soumise au risque de crue torrentielle.
- ✓ La commune de Pont de Claix est soumise aux risques de glissement de terrain et de crue torrentielle.

Les enjeux en matière de risque naturel (comme des risques technologiques d'ailleurs, Cf. ci-après) sont à la fois de développer la connaissance des risques et les documents réglementaires (Plans de prévention des Risques, Plans communaux d'alerte...), et de susciter une culture de la sécurité auprès des professionnels et des habitants.

## 9.6. Risques technologiques majeurs (cf. carte ci-jointe)

La zone du PIC URBAN pourrait subir des dommages liés à la rupture de barrages situés en amont des cours d'eau : Monteynard, Notre-Dame-de-Commiers, Saint Pierre de Cognet, Chambon, Grandmaison, Vernay, Roseland, Tignes, Bissorte et Séchilienne.

La zone du PIC URBAN comprend des entreprises qui, en raison de leurs activités, de leurs procédés de fabrication, de la nature et de la quantité de produits élaborés, de la forme de stockage... ont été soumises à autorisation (auprès de la DRIRE). Ces Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) ont donc fait l'objet d'études d'impact et de danger, mais n'impliquent pas des zones de maîtrise d'urbanisation...

La société Eurotungstène Poudres (du Groupes Sandwick) présente sur le territoire du PIC URBAN à Grenoble a été sortie du champ d'application Seveso en décembre 1998. Le classement de Eurotungstène en Seveso était justifié par son stockage et son utilisation du cobalt et la modification de la directive Seveso de 1996 a enlevé le cobalt des substances désignées.

La zone du PIC URBAN comporte par contre, à proximité de ses limites Nord et Sud, des entreprises dites « Seveso à maîtrise d'urbanisation », assujetties à une réglementation qui découle de la loi du 22 juillet 1987 :

- ▶ L'entreprise Rhodia Chimie-Chloralp (anciennement Rhône-Poulenc) à Pont de Claix, rue Lavoisier et route d'Echirolles.

Le PPI<sup>5</sup> du Sud-grenoblois a élaboré et mis en place pour la zone maximale de risque (hors mesure de protection) un rayon de 6 281 m pour les effets significatifs et de 3 589 m pour les brûlures significatives. Et malgré les mesures de protection prises et le cantonnement de la boule de feu au périmètre de l'usine, des risques résiduels subsistent (nuage toxique) et qui sont pris en compte dans le POS.

Une zone dangereuse de restriction à l'urbanisation de 150 m à compter de la limite de la propriété de l'usine a été décrétée, et toutes les zones du POS de Pont de Claix et le Sud d'Echirolles font l'objet d'une réglementation spécifique pour adapter l'urbanisation aux risques technologiques encourus : les constructions et extensions de constructions à usage de logement, artisanat, bureaux, commercial, équipements recevant du public, ainsi que les réhabilitations / rénovations de constructions existantes étant autorisées sous réserve de confinement.

- ▶ Le réacteur à haut flux de l'Institut Paul Langevin (ILL) à Grenoble, rue des Martyrs.

La mise à jour de 1997 du PPI du site nucléaire CEAG / ILL (de 1995) a restreint la zone dangereuse à 500 m (périmètre à nouveau à l'étude actuellement). La restriction à l'urbanisation concerne un rayon de 180 m autour de l'ILL. Le PPI<sup>2</sup> prévoit par contre au sein de la zone de 500 m des dispositions de confinement et de distribution de pastille d'iode stable (à la charge de l'ILL).

---

<sup>5</sup> PPI : le Plan Particulier d'Intervention est prévu par la loi de 1987 (relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs). Il est réalisé et déclenché lorsque nécessaire par le Préfet lorsqu'un accident industriel peut avoir des répercussions graves en dehors de son site.

- ▶ Les enjeux en matière de risque technologique majeur sont à la fois de développer la connaissance des risques et les documents réglementaires (Plan d'opération interne et Plan d'Urgence Interne, Plan Particulier d'intervention, Plans de secours d'alerte...), et de susciter une culture de la sécurité auprès des professionnels et des habitants.
- ▶ Globalement, en matière de prévention des risques majeurs (naturels et technologiques), doivent être élaborés (par le Préfet) le Dossier Départemental des Risques Majeurs et les Dossiers Communaux Synthétiques, à partir desquels les communes peuvent Monter leurs Documents d'Information Commune sur les Risques Majeurs.

## 9.7. Nuisances sonores (cf. carte ci-jointe)

Dans l'agglomération, le bruit atteint souvent des niveaux supérieurs à 65dB(A), voire 70dB(A). Ces nuisances (cf. Carte du classement sonore des voies) sont particulièrement élevées sur la Rode et sur les axes principaux de Grenoble dont le cours Jean Jaurès et son prolongement à Echirolles : le cours de la Libération.

La loi du 31 décembre de lutte contre le bruit impose de prendre en compte le bruit de circulation dans la conception même des bâtiments. L'Etat a donc été chargé de recenser et de classer (en 1999, pour l'agglomération grenobloise) les infrastructures de transport selon leurs caractéristiques sonores et de trafic. A chaque secteur (dont la largeur varie entre 10 et 300 m) sont affectés des niveaux de nuisances sonores et des prescriptions techniques (niveaux d'isolation) à prendre en compte lors de toute construction et permettant de les réduire. Ces secteurs de nuisances sont reportés aux POS.

- ▶ Les enjeux sont à la fois de limiter le bruit produit à la source (machines, moteurs, pneus, surfaces de roulement, limitation de vitesse, gestion du trafic, développement des modes de déplacement doux...), de limiter la transmission du bruit entre la source et la victime (murs antibruit, merlons, isolation des façades) et de réduire le bruit où il est perçu (isolation). Ils sont par ailleurs de prévenir ces nuisances en développant un urbanisme permettant d'éloigner les zones destinées à l'habitat des axes bruyants, des zones artisanales et industrielles ou de créer des formes de zones tampons entre ces zones. La prévention passe également par la généralisation des études d'impact acoustique lors de la réalisation de voies nouvelles...

## 9.8. Pollution de l'air

### *Les spécificités de l'agglomération grenobloise*

La configuration de l'agglomération grenobloise sous la forme d'une plaine alluvionnaire, dont l'altitude évolue peu, entourée de massifs montagneux importants en fait un site de « cuvette ». Cette situation a pour conséquence une circulation locale et non générale des masses d'air ainsi que des phénomènes d'inversions de température. Les conditions météorologiques y jouent un rôle déterminant dans la dispersion et la transformation des polluants :

- ▶ L'absence de vents favorise la concentration des agents polluants.
- ▶ En période d'anticyclone et particulièrement en hiver, les couches d'air en altitude étant plus chaudes qu'au sol, les polluants ne peuvent s'élever et restent bloqués au niveau de cette couche d'inversion thermique.
- ▶ Les fortes températures et les journées ensoleillées d'été favorisent la formation de photo-oxidants dont l'ozone.
- ▶ Tandis que les précipitations solubilisent et entraînent vers le sol un certain nombre de polluants, les brouillards (communs à Grenoble) solubilisent les polluants sans provoquer de transfert au sol, avec des risques pour les appareils respiratoires humains.

**L'agglomération dispose d'un organisme de mesure et surveillance de la pollution atmosphérique : l'ASCOPARG (Association pour le contrôle et la préservation de l'air dans la région grenobloise).**

Elle mesure et surveille l'évolution des polluants atmosphériques afin de déterminer leurs impacts sur la santé humaine et les écosystèmes. Les mesures sont réalisées à partir d'un réseau de 14 stations fixes (de type urbaine, périurbaine, de trafic, industrielle, rurale ou d'observations spécifiques), d'une station mobile et de stations temporaires. Les polluants mesurés sont le monoxyde de carbone (CO), les oxydes d'azote (NOX), l'ozone (O3), le dioxyde de soufre (SO2), le plomb (Pb), les poussières, les fumées noires ainsi que depuis peu le benzène (C6H6).

### L'origine des polluants à l'échelle de l'unité urbaine grenobloise

Les trois principales sources de pollution sont les sources fixes (activités industrielles et chauffage), les sources mobiles (transports des personnes et des marchandises) et les sources intérieures (tabac, vapeurs de cuisine, chauffage, matériaux de construction...).

En 19906, le bilan d'émission :

	SO27	NOx	COV	CH4	Poussières	CO
Production d'électricité, cogénération, chauffage	21 %	3 %	-	1 %	13 %	2 %
Combustion secteurs commercial, institutionnels, résidentiel	14 %	6 %	9 %	32 %	36 %	23 %
Industrie (combustion et procédés)	55 %	28 %	1 %	4 %	21 %	3 %
Utilisation de solvants			40 %			
Transports routiers	10 %	63 %	47 %	4 %	30 %	72 %
Divers autres activités, dont agriculture	-	-	2 %	-	-	-
Total en tonnes	7 979	11 495	17 229	3 409	1 395	58 706

En 19978 :

	SO2	NOx	COV	CO2	CO
Extraction et transformation d'énergie	23,5 % ↗	3,7 % ↗	3,9 %	8,8 %	0,1 %
Combustion secteurs commercial, institutionnels, résidentiel, tertiaire	11,4 % ↘	5,4 % ↘	16,9 % ↗	26,1 %	16,2 % ↘
Industrie (combustion et procédés) et traitement des déchets	45,7 % ↘	26,9 % ↘	26 % ↗	34,6 %	1,4 % ↘
Transports routiers	19,3 % ↗	63,7 % ↗	52,8 % ↗	30,4 %	82,3 % ↗
Transports non routiers	0,1 %	0,3 %		0,1 %	-
Agriculture et sylviculture	-	-	0,5 %	-	-
Total en tonnes	5 241 ↘	9 058 ↘	14 141 ↘	2 619 000	60 043 ↗

<sup>6</sup> Chiffres issus de l'étude CITEPA sur l'unité urbaine grenobloise.

<sup>7</sup> COV : composés organiques volatiles / CH<sub>4</sub> : méthane / CO<sub>2</sub> : dioxyde de carbone

<sup>8</sup> Données réactualisées dans le cadre de l'élaboration du Plan régional pour la qualité de l'air.

### L'évolution des niveaux de pollution par polluant

- ✓ SO<sub>2</sub> = forte ▼ L'application de la réglementation préfectorale imposant l'usage de fuels peu soufrés en hiver, la substitution du fuel par le gaz naturel (non soufré) dans plusieurs industries et l'absence de périodes hivernales à stabilité climatique ont conduit à une baisse des teneurs en SO<sub>2</sub>. Entre 1989 et 1999, la moyenne annuelle entre 50 et 65 passe entre moins de 10 et moins de 20 µg/m<sup>3</sup>.
- ✓ Poussières = est observée depuis 1995 une baisse du niveau moyen, de la fréquence et de l'intensité des pointes en zone urbaine ; mais près des voiries, les concentrations restent élevées et dépassent les valeurs de référence (européennes). En outre, on assiste à une évolution vers une émission de particules plus fines.
- ✓ Pb = forte ▼ La diminution du Pb dans le supercarburant et l'augmentation de la consommation de l'essence sans Pb ont permis une diminution régulière des teneurs en Pb dans l'atmosphère (moyenne annuelle passant entre 1988 et 1999 de plus de 2.4 à moins de 0.2 µg/m<sup>3</sup>).
- ✓ NO<sub>2</sub> = les pointes de pollution (représentées par le paramètre statistique : le percentile 98) sont moins nombreuses et moins importantes en 1999 (notamment par rapport à 1998) en raison de conditions climatiques plus favorables et peut-être des améliorations technologiques sur les carburants et les véhicules, ainsi que de la diminution de trafic en 1999 de 10 % sur les grands boulevards ; mais globalement on observe peu d'évolution par rapport à la fin des années 1980.
- ✓ O<sub>3</sub> = malgré des améliorations notables depuis 1992, s'illustrant à travers la diminution du nombre de jours avec au moins un dépassement du seuil d'information, l'agglomération grenobloise enregistre toujours des franchissements de valeurs réglementaires de pollution photochimique, surtout en périphérie de l'agglomération (pollution exportée)
- ✓ CO = ▼ L'amélioration du rendement des moteurs, des carburants... expliquent les diminutions continues depuis 10 ans, ainsi que la diminution de trafic en 1999 de 10 % sur les grands boulevards.
- ✓ Les métaux lourds, comme le mercure, le cadmium, le nickel et l'arsenic seront bientôt suivis, conformément aux directives européennes.

**Pour se rapprocher de la zone du PIC URBAN**, les mesures (NO et NO<sub>2</sub>, COV, fumées noires et poussières en suspension de taille inférieures à 10 µm : PM<sub>10</sub>) réalisées dans le cadre d'une étude de qualité de l'air sur l'avenue Jean Jaurès / Cours de la Libération montrent que les concentrations de l'ensemble de ces polluants augmentent en fonction du trafic et de la forme du tissu urbain (effet « canyon » ne favorisant pas la dispersion des polluants lorsque les bâtiments sont hauts de part et d'autre de la rue). Nous rappelons qu'elles varient également en fonction des conditions climatiques, sauf pour les COV, moins sensibles aux conditions climatiques.

### EN RÉSUMÉ

- ✓ *Des potentialités naturelles à valoriser : le Drac, ses berges et les canaux, les parcs urbains.*
- ✓ *Des axes à requalifier du point de vue paysager.*
- ✓ *Des relations à la montagne peu valorisées.*
- ✓ *Un renforcement de la sensibilisation des habitants, commerçants, artisans à la question des déchets.*
- ✓ *Une volonté de discuter une culture et une pratique de la sécurité et de la prévention autour de la question des risques naturels et technologiques majeurs.*
- ✓ *Une action énergique nécessaire pour prévenir les nuisances sonores liées aux grandes voiries urbaines et limiter l'émission de polluants atmosphériques dont souffre particulièrement le territoire en PIC URBAN.*

## 10. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE EN MARCHE

### 10.1 **Toutes les communes concernées par le pic urban ont développé depuis plusieurs années une démarche de rapprochement de la population, des modes de décision et des formes variées de « démocratie participative »**

- ✓ A Fontaine, au delà des groupes de travail rassemblant professionnels et habitants, l'élaboration du « projet de ville » à 15 ans a donné lieu à une vaste consultation de 1.800 personnes adultes mobilisées dans des réunions soit 10 % de la population de Fontaine. La mise en place de Comités d'habitants pérennise la démarche.
- ✓ A Seyssinet, des réunions de quartiers interactives se tiennent régulièrement sous la responsabilité du Maire.
- ✓ A Grenoble, outre le fait que les Unions de Quartiers et les associations locales sont amenées à débattre régulièrement des dossiers, un conseil consultatif existe pour débattre des perspectives municipales ; le projet urbain de Mistral a fait l'objet d'une large participation des habitants, des groupes de pilotage multiples se réunissent.
- ✓ A Echirolles, des Comités de concertation de la vie locale rassemblant élus, professionnels et habitants issus ou non de la vie associative ont été mis en place dont un sur le secteur Ouest. Des démarches participatives de proximité sont proposées.
- ✓ A Pont de Claix, des Comités de quartier discutent des besoins et projets. Un « atelier d'urbanisme » est en cours de constitution sur un quartier.

Partout existe avec une vitalité plus ou moins grande :

- ✓ Des Conseils locaux de sécurité, des commissions thématiques (logement, santé...).
- ✓ Des équipements publics cogérés ou avec des conseils d'usagers (Conseils d'école...) et des réunions publiques régulières.
- ✓ Des enquêtes permettant l'expression des usagers et la prise en compte de leur point de vue.

Quelques exemples parmi bien d'autres :

- ▶ Celui de Fontaine où la commune vient de valider une enquête (1.500 questionnaires) sur les « scolaires et le temps libre » à propos de la fréquentation des équipements et des attentes.
- ▶ Celui des organismes HLM qui a confié à l'AURG lors d'une étude-action sur l'adaptation et la gestion en continu de son patrimoine le soin de réunir des groupes pour évaluer « à dire d'experts » le mode de fonctionnement des groupes HLM.

## **10.2 La métro elle-même se préoccupe dans le cadre du contrat de ville et de son projet d'agglomération de mettre en place des structures de partenariat renouvelées**

- ✓ 6 conférences thématiques d'acteurs et une «Rencontre pour la Ville» courant 1999, pour l'élaboration du Contrat de Ville, à renouveler régulièrement.
  
- ✓ Conseil de développement en perspective avec un panel représentatif d'habitants incorporé aux collèges d'élus et d'institutionnels, lancé par des Etats généraux qui se sont tenus en juin 2000.

### *EN RÉSUMÉ*

- ✓ Au delà des initiatives communales ou communautaires en place, le PIC URBAN sera l'occasion de la mise en place de méthodes et de démarches adaptées à un territoire infracommunautaire et supracommunal pour mieux faire participer les habitants et acteurs de la vie culturelle, économique et sociale aux décisions qui les concernent.

## CONCLUSION

## 1- Un territoire fragilisé sur les plans économique et sociaux, situé au cœur de l'agglomération, traversé par le drac, large torrent affluent de l'isère

Ce site de développement industriel, artisanal et d'habitat ouvrier du début du siècle, en situation périphérique le long du Drac, aujourd'hui fragilisé et en forte mutation, se retrouve en vitrine sur une traversée majeure de l'agglomération et nécessite une requalification globale qui justifie son inscription au PIC URBAN.

## 2- Un secteur directement concerné par les politiques engagées à l'échelle de l'aire urbaine et de l'agglomération grenobloise

- ▶ Un secteur à forts enjeux industriels et commerciaux identifiés dans le Schéma Directeur de la Région Urbaine.
- ▶ Un corridor de gros transit urbain et interurbain Nord-Sud que le P.D.U. voudrait améliorer.
- ▶ Un territoire prioritaire du contrat de ville d'agglomération et une articulation forte avec le G.P.V. sur des problématiques complémentaires, cohérentes avec le développement de l'urbanisation grenobloise.

## 3- Des potentialités et une volonté intercommunale affirmée d'intervention et d'innovation sur les problématiques

- ▶ D'environnement et de développement durable.
- ▶ De régénération économique, de création d'emplois, d'insertion professionnelle et de formation.
- ▶ De lutte contre les discriminations.

## 4- Une démarche porteuse de nombreuses initiatives en matière de gouvernance urbaine

- ▶ Structuration technique et politique de projets à l'échelle intercommunale, sur des phases pré opérationnelles et opérationnelles.
- ▶ Mise en œuvre d'une démarche participative favorisant le développement de la démocratie locale.
- ▶ Développement de partenariats associant acteurs privés et publics.

## ANNEXES

### *Les indices de précarité de la population sur le territoire du PIC URBAN*

#### **Villes et quartiers sensibles face à la montée de la précarité : positionnement du territoire en PIC**

Cette étude réalisée par l'INSEE Rhône Alpes et la CAF en 1999 a essayé de combiner des données de plusieurs organismes (CAF, Direction Régionale de l'Équipement, HLM, ANPE, Direction des Impôts, RGP de 1990) pour analyser la situation socio-économique des quartiers ayant fait l'objet d'une procédure de développement social urbain et à défaut des communes.

C'est ainsi qu'il ressort pour les communes de Fontaine, Echirolles et Pont de Claix classées dans «Communes atteintes par la précarité», les caractéristiques suivantes :

Un tableau synthétique rend compte des caractéristiques de ces communes atteintes par la précarité :

	Communes atteintes par la précarité	Ensemble des 132 communes Rhône Alpes analysées
Part des logements récents	10	17
Part des logements anciens	19	26
Part des grands logements	20	36
Nombre moyen de personnes par pièce	0,75	0,70
Part des propriétaires	39	58
Part des HLM	30	13
Taux de vacance des HLM	1,7	0,8
Part des ouvriers dans la population active	37	26
Part des cadres dans la population active	7	15
Proportion des foyers fiscaux non imposable	48	39
Revenu moyen des foyers fiscaux imposés	0,83	1,13
Taux de chômage	12	8
Taux d'emplois précaires	10	7
Part des bénéficiaires du RMI	2,9	1,3
Part des familles monoparentales	5,4	3,7

*Sources Insee, Dre, Dgi, Caf*

Ces données dont une partie peut être actualisée hors RGP permettront de fonder l'observation en cours du déroulement du PIC.